

LE JOURNAL DE QUEBEC.

Se publie les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, par AUGUSTIN COTE' et JOSEPH CAUCHON, avocats, rédacteurs et éditeurs-propriétaires. Bureau no. 1, rue La Montagne, Haute-ville, où l'on s'abonne, et où toutes correspondances, doivent être adressées franches de port.

PENSIONNAT DES URSULINES TROIS-RIVIÈRES.

LISTE DES PRIX DECERNÉS AUX DEMOISELLES DE CET ÉTABLISSEMENT AUX EXERCICES LITTÉRAIRES DU 29 ET 30 AOUT 1844.

PREMIÈRE CLASSE.

La croix d'honneur, le premier prix d'excellence est accordé à la piété, à l'application et à la régularité des demoiselles Anna Cressé, Georgeanna Rontier, Caroline Lacoste, Flavie Gervais, Lucie Coffin, Cécile Weiss, Maria Kennedy.

1er prix, dlle Anna Cressé, 2e dlle Cécile Weiss, 3e dlle Georgeanna Rontier; 1er acc. dlle Lucie Coffin, 2e dlle Agnès Barnard.

Grammaire française.

1er prix, dlle Georgeanna Rontier, 2e dlle Anna Cressé, 3e dlle Lucie Coffin; 1er acc. dlle Flavie Gervais, 2e dlle Sophie Beaudry.

Rhétorique française.

1er prix, dlle Georgeanna Rontier, 2e dlle Anna Cressé, 3e dlle Caroline Lacoste; 1er acc. dlle Flavie Gervais, 2e dlle Agnès Barnard.

Composition française.

Excellence: dlle Flavie Gervais.

1er prix, dlle Cécile Weiss, 2e dlle Anna Cressé, 3e dlle Georgeanna Rontier; 1er acc. dlle Lucie Coffin, 2e dlle Agnès Barnard.

Grammaire anglaise.

1er prix, dlle Anna Cressé, 2e dlle Mary Ann O'Neil, 3e dlle Agnès Barnard; 1er acc. dlle Flavie Gervais, 2e dlle Georgeanna Rontier.

Rhétorique anglaise.

1er prix, dlle Anna Cressé, 2e dlle Georgeanna Rontier, 3e dlle Maria Kennedy; 1er acc. dlle Flavie Gervais, 2e dlle Sophie Beaudry.

Composition anglaise.

1er prix, dlle Maria Kennedy, 2e dlle Flavie Gervais, 3e dlle Lucie Coffin; 1er acc. dlle Agnès Barnard, 2e dlle Mary Ann O'Neil.

Arithmétique.

1er prix, dlle Georgeanna Rontier, 2e dlle Hedwige Desilets, 3e dlle Sophie Beaudry; 1er acc. dlle Anna Cressé, 2e dlle Flavie Gervais.

Écriture.

1er prix, dlle Lucie Coffin, 2e dlle Céline Buteau, 3e dlle Agnès Barnard; 1er acc. dlle Georgeanna Rontier, 2e dlle Maria Kennedy.

Récitation.

1er prix, égalité entre dles Anna Cressé et Bernardine Gagnon, 2e égalité encore entre dles Lucie Coffin et Georgeanna Rontier; 1er acc. dlle Sophie Beaudry, 2e dlle Agnès Barnard.

Histoire du Canada.

1er prix, dlle Flavie Gervais, 2e dlle Sophie Beaudry, 3e dlle Agnès Barnard; 1er acc. dlle Anna Cressé, 2e dlle Bernardine Gagnon.

Histoire de France.

1er prix, dlle Georgeanna Rontier, 2e dlle Flavie Gervais, 3e dlle Lucie Coffin; 1er acc. dlle Anna Cressé, 3e dlle Sophie Beaudry.

Histoire d'Angleterre.

1er prix, dlle Anna Cressé, 2e dlle Mary Ann O'Neil, 3e dlle Lucie Coffin; 1er acc. dlle Maria Kennedy, 2e dlle Agnès Barnard.

Histoire Ancienne.

1er prix, dlle Lucie Coffin, 2e dlle Anna Cressé, 3e dlle Mary Ann O'Neil; 1er acc. Maria Kennedy, 2e dlle Agnès Barnard.

Version.

1er prix, dlle Anna Cressé, 2e dlle Flavie Gervais, 3e dlle Lucie Coffin; 1er acc. dlle Georgeanna Rontier, 2e dlle Agnès Barnard.

Géographie.

1er prix, dlle Lucie Coffin, 2e dlle Georgeanna Rontier, 3e dlle Anna Cressé; 1er acc. dlle Flavie Gervais, 2e dlle Sophie Beaudry.

Synchronisme.

1er prix, dlle Anna Cressé, 2e dlle Flavie Gervais, 3e dlle Lucie Coffin; 1er acc. dlle Agnès Barnard, 2e dlle Caroline Lacoste.

Astronomie.

1er prix, dlle Flavie Gervais, 2e dlle Anna Cressé, 2e dlle Lucie Coffin; 1er acc. dlle Georgeanna Rontier, 2e dlle Agnès Barnard.

Problèmes géographiques et astronomiques.

1er prix, dlle Georgeanna Rontier, 2e dlle Lucie Coffin, 3e dlle Anna Cressé; 1er acc. dlle Flavie Gervais, 2e dlle Sophie Beaudry.

Music instrumentale: Piano.

1er prix, dlle Lucie Coffin, 2e dlle Caroline Lacoste, 3e dlle Célanire Boudreault; 1er acc. dlle Flore Demers.

Guitare.

1er prix, dlle Caroline Lacoste, 2e dlle Céline Buteau, 3e dlle Anna Cressé, 4e dlle Flavie Gervais, 5e dlle Sarah Hart.

Musique vocale.

1er prix, dlle Céline Buteau, 2e dlle Georgeanna Rontier, 3e dlle Bernardine Gagnon; 1er acc. dlle Angèle Beaulac, 2e dlle Célanire Boudreault.

Dessin.

1er prix, dlle Cécile Weiss, 2e dlle Lucie Coffin, 3e dlle Maria Kennedy; acc. dlle Célanire Boudreault.

Couture.

1er prix, dlle Cécile Weiss, 2e dlle Odélie Desilets, 3e dlle Flavie Gervais; 1er acc. dlle Anna Cressé, 2e dlle Georgeanna Rontier, 3e Mary Ann O'Neil.

Broderie en plumes.

1er prix, dlle Aurélie Morin, 2e Caroline Lesieur, 3e dlle Georgeanna Rontier; acc. dlle Lucie Coffin.

Broderie au cordonnet.

1er prix, dlle Mary Ann O'Neil, 2e dlle Cécile Weiss, 1er acc. dlle Flavie Gervais, 2e dlle Jane Keirnan, 3e dlle Jane Lafleur.

Broderie en reprise.

1er prix, dlle Odélie Desilets, 2e dlle Elizabeth Gouin, 3e dlle Angèle Beaulac, 4e dlle Caroline Méthot; acc. dlle Elmire Rousseau.

Broderie en laine.

1er prix, dlle Lucie Coffin, 2e dlle Anna Cressé, 3e dlle Caroline Lacoste; 1er acc. dlle Célanire Boudreault, 2e dlle Agnès Barnard.

Tricotage à l'aiguille.

1er prix, dlle Flavie Gervais, 2e dlle Lucie Coffin, 3e dlle Maria Kennedy; 1er acc. dlle Céline Buteau, 2e dlle Anna Cressé.

Tricotage au filet.—Dlle Céline Buteau.

Essais poétique.—Dlle Cécile Weiss.

Succès littéraires.—Dlle Flavie Gervais.

SECONDE CLASSE.

La croix d'honneur est déparée au bon et pieux comportement, à l'application et à la régularité des demoiselles Auré-

lie Morin, Anastasie Gryndler, Caroline Méthot.

Doctrina Chrétienne.

1er prix, dlle Odélie Desilets, 2e dlle Louise Augé; 1er acc. dlle Zoé Derouin, 2e dlle Caroline Bertrand.

Lecture française.

1er prix, dlle Louise Augé, 2e dlle Caroline Méthot; 1er acc. dlle Célanire Boudreault, 2e dlle Flore Demers.

Grammaire française.

1er prix, dlle Caroline Méthot, 2e dlle Odélie Desilets; 1er acc. dlle Flore Demers, 2e dlle Louise Augé.

Lecture anglaise.

1er prix, dlle Jane Keirnan, 2e dlle Sarah Hart; 1er acc. dlle Mathilda Hart, 2e dlle Caroline Méthot.

Grammaire anglaise.

1er prix, dlle Bernardine Gagnon, 2e dlle Flore Demers; 1er acc. dlle Cécile Weiss, 2e dlle Jane Lafleur.

Histoire sainte.

1er prix, dlle Célanire Boudreault, 2e dlle Jane Lafleur, 1er acc. dlle Flore Demers, 2e dlle Caroline Méthot.

Histoire du Canada.

1er prix, dlle Flore Demers, 2e dlle Jane Lafleur; 1er acc. dlle Caroline Méthot, 2e dlle Célanire Boudreault.

Histoire d'Angleterre.

1er prix, dlle Jane Keirnan, 2e dlle Célanire Boudreault; 1er acc. dlle Bernardine Gagnon, 2e dlle Cécile Weiss.

Géographie et Problèmes.

1er prix, dlle Flore Demers, 2e dlle Caroline Méthot; 1er acc. dlle Célanire Boudreault, 2e dlle Hedwige Desilets.

Arithmétique.

1er prix, dlle Caroline Méthot, 2e dlle Célanire Boudreault; 1er acc. dlle Flore Demers, 2e dlle Jane Lafleur.

Écriture.

1er prix, dlle Aurélie Morin, 2e dlle Odélie Desilets; 1er acc. dlle Angèle Beaulac, 2e dlle Jane Lafleur.

Version.

1er prix, dlle Cécile Weiss, 2e dlle Flore Demers, 1er acc. dlle Caroline Méthot, 2e dlle Bernardine Gagnon.

Récitation.

1er prix, Caroline Méthot, 2e dlle Louise Augé; 1er acc. dlle Jane Lafleur, 2e dlle Angèle Beaulac.

Musique instrumentale. Piano.

1er prix, dlle Sarah Hart, 2e Mathilda Hart; 1er acc. dlle Anora Hayes, 2e dlle Caroline Bertrand.

Dessin.

1er prix, dlle Agnes Barnard, 2e dlle Mary Ann O'Neil; acc. dlle Jane Lafleur.

Couture.

1er prix, dlle Elizabeth Gouin, 2e dlle Elmire Rousseau; 1er acc. dlle Célanire Boudreault, 2e dlle Jane Keirnan.

Broderie en reprise.

1er prix, dlle Arline Potier, 2e dlle Zoé Derouin, 3e dlle Anastasie Gryndler; acc. dlle Georgeanna Potier.

Broderie en laine.

1er prix, dlle Aurélie Morin, 2e dlle Odélie Desilets; 1er acc. dlle Elizabeth Gouin, 2e dlle Georgeanna Potier.

TROISIÈME CLASSE.

La troisième marque de distinction est décerné au mérite de Demoiselle Zoé Derouin.

Doctrina Chrétienne.

1er prix, dlle Elizabeth Cooke, 2e dlle Jessé Gill; 1er acc. dlle Hermine Demers, 3e dlle Mary Gill.

Lecture Française.

1er prix, dlle Sarah Hart, 2e dlle Mathilda Hart; 1er acc. dlle Hermine Demers, 2e dlle Caroline Bertrand.

Lecture anglaise.

1er prix, dlle Elmire Rousseau, 2e dlle Céline Niverville;

Feuilleton.

LES AVENTURES D'UN ÉMIGRÉ

I.

L'HOMME PROPOSE.

Le vieux comte d'Arrhans tenait fort digne état dans la province de Rouergue. Il avait servi le roi durant une vingtaine d'années, bravement et fidèlement, comme il convient à un homme de cœur, et s'était retiré aux approches de la vieillesse, en son beau château d'Arrhans, situé à quelques lieues de Millau.

Le comte avait un fils unique, Arthur-Amédée d'Arrhans, à l'éducation duquel il consacra les loisirs forcés de sa retraite. En 1789, Arthur était un charmant cavalier de dix-huit ans, beau, brave, aimable, sachant tout ce que doit savoir un gentilhomme, et cuirassé contre les délétères influences de cette époque sans nom, par le vieux vêtement de loyauté qui allait si bien à la taille robuste et fière de l'ancienne noblesse française.

Le comte d'Arrhans était loin d'être un misanthrope. Son château s'ouvrait volontiers à des visiteurs de choix, et sa table était hospitalière. Néanmoins, son fils et lui menaient une existence assez retirée. Arthur n'avait point de compagnons de son âge, si ce n'est un jeune garçon, fils de bourgeois, dont le père était une créature du comte. Ce jeune garçon se nommait Eustache Lointier. Le vieux comte l'affectionnait fort et s'amusait de son entretien. Eustache, en effet, avait la répartie vive. C'était un adolescent hardi, avisé, plein de résolution et peut-être de ruse. Au château, il gardait l'humble tenue qui séyait à sa position; mais, en fréquentant ses supérieurs, il avait appris les grandes manières et ne se faisait point scrupule d'en user au dehors. Dans les villes des environs, beaucoup le prenaient pour un fils de la famille, cela d'autant plus aisément qu'il ressemblait, trait pour trait et

d'une façon réellement extraordinaire, à son jeune patron Arthur d'Arrhans. Ceux qui connaissaient ce dernier pour l'avoir aperçu seulement, chevauchant dans les rues ou par les chemins, le confondaient avec Eustache, et Eustache, qui avait beaucoup d'orgueil et peu de délicatesse, se prévalait de cette erreur.

Arthur ne se sentait point entraîné d'une très grande sympathie vers Lointier. Leur liaison se soutenait par des rapports de chaque jour; elle plaisait du reste au vieux comte, qui aimait à revêtir les deux jeunes gens d'habits absolument pareils, et à deviner de loin son fils, malgré l'étonnante similitude qui existait alors entre Eustache et Arthur.

Une autre cause les rapprochait. Arthur était amoureux. Or, à dix-huit ans, lorsqu'on aime, le silence tue. Il faut, bon gré mal gré, s'épancher. Un confident est un membre de nécessité première. Quand on ne peut choisir, on prend le premier venu, et nous ne croyons pas trop dire en affirmant que, plutôt que de se taire, un jeune homme b'en épris arrêterait par le bras son ennemi mortel.

Arthur, au reste, avait placé sa tendresse en bon lieu. Il aimait sa cousine, mademoiselle Marthe de la Veyre, fille d'Honoré Montel, marquis de la Veyre, proche parent et ancien frère d'armes de M. d'Arrhans. Le marquis, durant la belle saison, habitait ses terres en Languedoc; mais il passait l'hiver à Millau. Arthur et Marthe se voyaient alors fréquemment et avec toute liberté qu'autorisaient le cousinage et la vieille amitié de leurs pères. Au premier abord, il semble que nos deux jeunes gens, certains à peu près de l'agrément de leurs parents, pouvaient s'aimer au grand jour et bâtir à haute voix ces ravissants châteaux où les amoureux dépendent tant d'imagination et de fraîche poésie; mais, à réfléchir, on doit reconnaître que s'eût été là une démarche déplorable et contraire à tous les usages. Le mystère a des charmes qui ne se peuvent défluir, mais auxquels chacun se laisse prendre. Plusieurs poètes de l'Empire l'ont dit en vers assez mauvais: le mystère est l'assaisonnement de l'amour. Cette métaphore culinaire fait grand honneur aux bardes impériaux, membres de l'Académie, et contemporains de Carême, qui sont d'ailleurs sujets, comme chacun sait, à ces bonheurs de style qu'on ignorait au XVIIe siècle.

Donc, Arthur assaisonnait son amour d'une très grande quantité de mystères, ce qui lui donnait occasion d'utiliser son confident Eustache Lointier. Quand à Marthe, elle aimait son cousin sans trop le savoir, et n'avait point à coup sûr d'arrière-pensée académique.

C'était une de ces charmantes filles de notre France, dont la beauté est une sorte d'électisme, un choix entre les perfections des diverses races. Elle avait les cheveux blonds des nobles gauloises, et cette riche élasticité de mouvements qui devait distinguer les vierges guerrières des forêts germaniques; mais elle avait l'œil noir et la volonté d'une Italienne, le nez ciselé, la bouche arquée d'une Provençale, et pour couronner et fondre au même temps ce mélange, elle avait le fin et discret sourire, suprême cachet que Latour savait mettre aux lèvres de nos princesses, et dont, aujourd'hui, les peintres, en quête de cette beauté royale qui semble perdue ou exilée, trouveraient encore un noble et gracieux modèle, loin, bien loin des Tuileries.

Marthe était simple et bonne autant que belle.

Bien qu'elle n'eût pas été entièrement privée des soins maternels, elle n'avait point reçus ces enseignements patiens, incessants et de toutes les minutes qu'une mère seule peut continuer sans se lasser ni se rendre à charge. Mme la marquise de la Veyre, fort jeune encore et renommée pour sa beauté, tenait une charge à la cour, auprès de la personne de la reine. Les langues méchantes prétendaient qu'il n'existait point une parfaite intelligence entre la marquise et son mari. On parlait d'incompatibilité d'humeur et d'anciennes querelles, qui avaient troublé les premières années d'une union où l'âge des deux époux offrait une large disproportion. La médisance s'arrêtait là. On savait que la belle marquise était d'une vertu sévère, et la chronique n'accusait que son caractère absolu et les façons hautaines qu'elle apportait dans les discussions conjugales.

Marthe était restée toujours auprès de son père. Sur une

1er acc. dlle Caroline Bertrand, 2e dlle Aurélie Morin.
Grammaire française.
 1er prix, dlle Caroline Bertrand, 2e dlle Céline Niverville;
 1er acc. dlle Hermine Demers, 2e dlle Fanny Morreau.
Grammaire anglaise.
 1er prix, dlle Odélie Desilats, 2e dlle Elmiro Rousseau;
 1er acc. dlle Céline Niverville, 2e dlle Aurélie Morin.
Histoire sainte.
 1er prix, dlle Hermine Demers, 2e dlle Céline Niverville;
 1er acc. dlle Sarah Hart, 2e dlle Aurélie Morin.
Arithmétique.
 1er prix, dlle Céline Niverville, 2e dlle Elmiro Rousseau;
 1er acc. dlle Elise Craig, 2e dlle Elizabeth Gouin.
Géographie.
 1er prix, dlle Hermine Demers, 2e dlle Fanny Morreau;
 1er acc. dlle Caroline Bertrand, 2e dlle Jessé Gill.
Ecriture.
 1er prix, dlle Vitalline Rousseau, 2e dlle Anora Hayes;
 1er acc. dlle Henriette Morin, 2e dlle Jane Kernan.
Récitation.
 1er prix, dlle Céline Niverville, 2e dlle Georgeanna Potier;
 1er acc. dlle Caroline Bertrand, 2e dlle Elizabeth Gouin.
Musique instrumentale : Piano.
 1er prix, dlle Bernardine Gagnon, 2e dlle Mary Ann O'Neil.
Couture.
 1er prix, dlle Hélène Beaubien, 2e dlle Vitalline Rousseau;
 1er acc. dlle Marie Sinclair, 2e dlle Elizabeth Cooke.
QUATRIÈME CLASSE.
Lecture française.
 1er prix, dlle Anora Hayes, 2e dlle Mélanie Proulx;
 1er acc. dlle Elizabeth Cooke, 2e dlle Hélène Beaubien.
Lecture anglaise.
 1er prix, dlle Elise Craig, 2e dlle Elizabeth Gouin, 3e dlle Eugénie Brunelle;
 1er acc. dlle Jessé Gill, 2e dlle Mary Gill.
Grammaire française.
 1er prix, dlle Elizabeth Cooke, 2e dlle Fanny Dumoulin;
 1er acc. dlle Eugénie Brunelle, 2e dlle Marie Trudelle.
Histoire sainte.
 1er prix, dlle Anastasie Gryndler, 2e dlle Arline Potier;
 1er acc. dlle Mélanie Proulx, 2e dlle Hélène Beaubien.
Arithmétique.
 1er prix, dlle Vitalline Rousseau, 2e dlle Hermine Belleau;
 1er acc. dlle Zoé Drouin, 2e dlle Mélanie Proulx.
Ecriture.
 1er prix, dlle Adéline Potier, 2e dlle Elizabeth Cooke;
 acc. dlle Marie Trudelle.
Récitation.
 1er prix, dlle Hermine Demers, 2e dlle Elise Craig;
 1er acc. dlle Elizabeth Cooke, 2e dlle Jane Keirnan.
Couture.
 1er prix, dlle Hélène Beaubien, 2e dlle Hélène Dufresne;
 1er acc. dlle Eugénie Brunelle, 2e dlle Auline Potier.
Musique.
 1er prix, dlle Fanny Dumoulin, 2e dlle Hermine Demers;
 1er acc. dlle Mary Gill, 2e dlle Jessé Gill.
SECONDE DIVISION DE LA 4e CLASSE.
Lecture française.
 1er prix, dlle Fanny Dumoulin, 2e dlle Hermine Béleau;
 1er acc. dlle Jessé Gill, 2e dlle Mary Gill.
Histoire sainte.
 1er prix, dlle Jessé Gill, 2e dlle Fanny Dumoulin; 1er acc. dlle Hermine Béleau, 2e dlle Eugénie Brunelle.
Amplification générale.
 Dlle Emilie Mondelet.
Progrès dans l'Arithmétique.
 Dlle Elizabeth Cooke.

Canada.

MARDI, 3 SEPTEMBRE 1844.

Nous n'avions pas dessein de répliquer à ce que nous répondait *Aurore* la semaine dernière; mais elle revient à la charge, nous allons dire quelque chose. Jamais, depuis que M. Barthe rédige ce journal, nous n'avons eu le plaisir de soutenir avec lui une discussion raisonnée et digne de l'écri-

nature ordinaire, l'absence de l'influence maternelle se serait fait tristement sentir et eût laissé d'ineffaçables traces. Chez Marthe, l'isolement des premières années n'avait eu d'autre résultat que de jeter une nuance de mélancolie sur la gaieté naïve de son caractère. Sa vivacité, peut-être trop grande, en avait été comprimée et refoulée, jusqu'à devenir douce et angélique. Loin de nous la pensée d'avancer que l'éloignement de sa mère avait pu la faire meilleure, mais qui ne sait que chez notre pauvre humanité, les effets ne sont point solidaires des causes et que le mal peut engendrer le bien comme le bien hélas! produit le mal? Quoi qu'il en soit, Marthe ne ressemblait point à ces jeunes filles dont une main d'homme a balancé le berceau; toute mère aurait pu être orgueilleuse d'avoir guidé sa jeunesse, et le seul défaut qu'on put lui reprocher ne provenait, certes, point de son éducation presque virile: sa douceur dégénérait parfois en mollesse, et sa flexible volonté pliait trop aisément au premier effort du commandement ou de la prière.

Eloignés, comme nous l'avons dit, M. et Mme de la Veyre gardaient entre eux d'excellents rapports. Tous les ans, durant la belle saison, la marquise venait visiter son mari et passait un mois dans ses terres du Languedoc. Chaque fois qu'elle revoyait ainsi Marthe après une année d'absence, elle constatait avec une véritable joie les progrès de sa fille. Elle était si heureuse de l'embrasser qu'elle éprouvait une sorte de plaisir au baise-mains de son mari. Au demeurant, c'était femme fort distinguée et le marquis était bien la perle des hommes. S'ils ne pouvaient s'entendre, c'est que, sans doute, la fatalité s'en mêlait.

Au bout de huit jours régulièrement, un sujet de discussion surgissait. C'étaient d'abord des deux côtés, une mesure parfaite, une courtoisie irréprochable. Puis, le *casus belli* s'envenimait. Au bout de mois, la marquise montait en sa chaise, déterminée à ne plus revenir.

Mais elle revenait parce que Marthe l'appelait de loin comme un aimant au pouvoir duquel on ne peut point se soustraire.

vain public; toujours il nous a répondu par de grossières injures, par de plats quolibets. Moins souvent, mais encore trop souvent pour lui, il s'est efforcé de nous rendre ridicule en torturant nos phrases. Ce dernier travail, comme on le sait, n'est pas bien glorieux, nous aurions tort de nous en plaindre; car c'est une preuve d'impuissance chez celui qui se charge d'un tel rôle. Ne pouvant raisonner, il fait des calembourgs. Toutefois M. Barthe, dans son numéro du 27 août, à travers le nuage d'injures dont il a voulu nous couvrir, s'est cependant efforcé de raisonner. Laissons la forme brutale qu'il a donnée à son langage, et examinons les principes constitutionnels qu'il proclame.

Nous avons dit que "la seule marche à suivre est de former un ministère et de le soumettre au vote de la chambre; ou de faire de la nouvelles élections et de composer ensuite un ministère." *L'Aurore* ne combat pas la première partie de cette phrase, elle la trouve d'accord avec ses nouveaux principes constitutionnels, seulement, elle vous fait assez comprendre que si vous oubliez le passé de M. Viger (qu'importe son présent?) et que si vous ne voulez de M. Viger, et, en un mot de tous les hommes que veut Son Excellence, M. Viger, M. Barthe etc., vous n'aurez rien; que la véritable responsabilité consiste à avoir des hommes quelconques; et que si vous êtes assez audacieux pour dire que vous ne voulez pas des hommes qu'ils veulent eux, on vous ôtera tout simplement le gouvernement responsable, parce que vous ne l'aimez pas; cela est assez clair. Voilà donc précisément où conduisent les absurdes théories de M. Viger et de M. Barthe.

Maintenant passons à la deuxième partie de notre phrase qu'il dit absurde.

"Ou de faire de nouvelles élections et de composer ensuite un ministère."

Nous nous détournons un instant de M. Barthe, et nous demandons à ceux qui ont quelque connaissance du droit constitutionnel, et surtout, du droit anglais, si la marche que nous proclamons ci-haut est absurde? Ce serait tout simplement prendre le chemin le plus court. Est-ce que le gouverneur-général, sachant à quoi s'en tenir sur la volonté de la chambre actuelle, ne pourrait pas, tout d'abord appeler le pays à de nouvelles élections et former ensuite un ministère d'après le résultat de ces élections, cela le plus constitutionnellement du monde? Il y aurait en effet de l'absurdité dans cette doctrine, si les élections ne devaient pas être l'expression tranchée de l'opinion publique, et si ces élections faites, on ne pouvait pas montrer du doigt ceux qui devraient alors monter au conseil comme possédant la plus grande somme de confiance publique? Cette marche serait même la plus sûre, parce qu'elle n'expose, du moins, qu'à un seul échec, au lieu de deux qu'on est exposé à subir dans le premier cas.

L'Aurore nous fait parler tout autrement que nous l'avons fait dans une autre circonstance; elle dit vrai quand au fonds; mais nous lui remettons avec satisfaction l'enveloppe dont elle revêt notre pensée. Nous avons dit, il y a quelques mois:

"Jamais le souverain (anglais) n'a réclamé le droit exclusif de nommer aux places, et en l'admettant on récuse le gouvernement constitutionnel (responsable), qui est entièrement de parti, de majorité, comme dans tous les pays du monde où l'on reconnaît la responsabilité à la représentation populaire."

Ce que nous disions alors nous le disons encore aujourd'hui, malgré ce qu'on pourra nous citer de Delolme ou de Blackstone, dont la connaissance ne peut pas être le partage exclusif du rédacteur de *Aurore*. Ce n'est pas dire que nous rejetons, que nous méprisons l'opinion de ces publicistes. Mais nous voulons juger par les faits, par les principes appliqués de la constitution anglaise; c'est encore plus dans les antécédents du gouvernement que dans les publicistes qu'il faut aller chercher l'esprit de la constitution. Blackstone lui-même, cet orgueil du nom anglais, n'a-t-il pas été accusé par ses compatriotes d'être trop favorable à la prérogative, et de diminuer en proportion les privilèges du peuple anglais? Comme nous venons de le dire avec tous ceux (anglais et français) qui ont parlé du gouvernement britannique, la constitution est surtout dans les antécédents, s'explique par les antécédents, et s'est augmentée par des antécédents, qui ont été ajoutés les uns aux autres depuis que la grande charte a été signée. Le texte de la constitution, ou mieux Delolme a dit que le roi nomme aux charges; mais dans la pratique, mais dans l'application est-ce que tout ne passe pas par les mains des ministres? Les journaux anglais ne disaient-ils pas, lorsque sir C. Met-

calfe a été nommé gouverneur-général de l'Amérique britannique, que le bureau colonial avait fait un excellent choix? Mais comment auraient-ils pu s'exprimer ainsi ceux qui doivent connaître et qui connaissent la constitution, si les nominations aux emplois n'avaient pas fait partie des attributions du ministère? Est-ce que le souverain n'est pas whig avec les whigs, et tory avec les tories? et quand il parle du trône qui est assez peu instruit de la constitution pour ne pas savoir qu'il prononce mot pour mot le discours préparé, élaboré à l'avance par le conseil de la nation? Il est bien vrai que la constitution exige le seing du souverain, et veut que les nominations se fassent au nom de ce souverain; mais que fait la signature s'il suit au gré des circonstances les instincts de ses ministres, et qu'il lui plaise constitutionnellement nommer ceux que ses ministres ont choisis. Il en est de même de tous les autres actes de l'administration, le souverain les signe, mais ils sont l'œuvre de la volonté de ses ministres. La personne de ce souverain est sacrée, et ses conseillers ont d'autant plus de puissance qu'elle est plus sacrée, parce que la puissance d'agir doit croître avec la responsabilité. C'est assez sur ce point.

Eh! quand même nous eussions fait acte d'ignorance dans cette circonstance, ce ne devait pas être à M. Barthe à nous en faire un reproche; car s'il eût mieux connu les principes de la constitution anglaise, il n'eût pas voté d'abord d'une manière dans la chambre, et ne fût pas venu dire ensuite dans *Aurore* que s'il en avait agi ainsi, on le devait à son ignorance du droit constitutionnel. C'était la pensée, qu'il exprimait en d'autres termes. Peu de jours après ce vote, qu'il disait si patriotique, il vit clair subitement, comme s'il eût été doué tout à coup de la claire-vue. Il est vrai qu'il s'était réchauffé au foyer de toute lumière qui lui avait communiqué cette intuition par laquelle il pouvait voir dans son vaste ensemble, dans toutes ses ramifications, cette constitution dont il n'avait pas la moindre notion un instant auparavant. Mais il eût été à désirer qu'il fût passé plutôt auprès du foyer de la lumière, elle lui aurait communiqué cette science dont il avait besoin pour être mandataire du peuple, et ne l'eût pas exposé à faire l'aveu d'une faute coupable, et lui eût épargné un acte qu'il regarde comme un crime public aujourd'hui. C'est une chose magnifique que l'intuition; mais quand elle vient trop tard elle est inutile, elle offusque même, parce qu'elle jette une accablante clarté sur une bêtise, et peut-être sur une égnominie.

Allez, M. Barthe, n'accusez pas les autres, lorsque vous avez tant droit de vous frapper la poitrine! Vous étiez coupable d'entrer dans le sanctuaire des lois, si vous manquez, à votre dire même, de ce que doit savoir un homme public; car par un vote vous vous exposiez, ne sachant pas votre devoir, à faire un grand mal à votre pays.

Non, encore une fois, les services passés ne peuvent pas compter pour le présent, si le présent renie, flétrit le passé! Le passé est un glorieux souvenir quand on peut dire: celui qui a combattu pour son pays, et lui ont les cheveux ont blanchi dans des luites pénibles, et patriotiques, est maintenant sur la brèche pour arracher l'étendard du despotisme et planter à sa place le drapeau des libertés publiques! Mais quand le vieux général, à la fin de sa carrière, abandonne le drapeau sous lequel il a combattu toute sa vie, pour aller se mettre dans des rangs qu'il a répudiés 50 ans, nous disons sans crainte d'être démenti, que le passé flétrit le présent, et, qu'en un sens, le présent flétrit, tue le passé.

Nous élevons la voix avec notre correspondant (un habitant de Sainte-Anne) pour demander le redressement d'un grief dont il se plaint avec tant de justice. Il est tout naturel que le bureau de la poste dans une paroisse, doit se trouver au centre de cette paroisse, et au centre des affaires, surtout lors que, par ce changement pour le mieux, la malle ne souffre pas de retard nuisible.

Ce correspondant n'est pas le seul qui se soit plaint avec la même énergie de la conduite de M. le maître de poste de Ste. Anne. Dernièrement pour éviter tout mécompte, nous avons pris la peine de payer le prix de la poste pour les exemplaires qui vont à Sainte-Anne, du moins, et on vient de nous écrire qu'on ne les reçoit pas plus que par le passé. Si nous allons nous plaindre à la source de la conduite de ce député ainsi que d'autres qui en agissent avec nous de la même manière, on nous répond qu'il n'y a pas eu défaut à Québec, et que le

Le marquis, que d'anciennes blessures retenaient six mois de l'année sur sa chaise longue, se leva du mieux qu'il put à l'approche de son vieux frère d'armes, et, suivant leur habitude, ils changèrent une cordiale accolade.

—Mon ami, dit le comte lorsqu'il eut pris un siège, je vais sur ma soixante-quatrième année.

—Vous n'avez guère que trois ans de plus que moi, répondit le marquis avec un soupir; cela me vieillit... Pour-quoi me faites-vous cette déclaration solennelle?

—C'est que, mon ami, lorsqu'on bâtit des projets à notre âge, il faut se hâter de les exécuter.

—Ceci me paraît incontestable, et vous parlez comme un livre, mon cousin, mais...

—Mais vous ne voyez pas où j'en veux venir?... Je vais m'expliquer.

—Permettez, interrompit le marquis en posant sa main sur son vieux compagnon, ce que vous avez à me dire est-il bien pressé?

—Très pressé.

—Je parle sérieusement.

—Moi aussi.

—C'est que j'ai quelque chose.

—Après moi, mon ami, après moi! J'ai le droit de primauté, le droit d'aînesse, et je suis chez vous... Dès que je je vous aurai déduit, au long, mon affaire, je vous donnerai audience.

Le marquis se renversa sur sa chaise longue et parut se faire un mérite de sa résignation.

—Je vous écoute, dit-il, et pourtant ce donc je voulais vous entretenir...

Nous y viendrons... Voici ce qui m'amène... Je vais sur ma soixante-quatrième année...

Le marquis s'inclina en réprimant un sourire.

—J'aurais dû me marier plus tôt, poursuivit M. d'Arrhans. C'est véritablement un malheur pour moi de m'être marié si tard... Si j'avais épousé feu Mme la comtesse, en 1740... ou seulement en 1750, Arthur aurait trente ans.—A continuer.

Souvent Mme de la Veyre avait sollicité la permission d'emmener sa fille avec elle, de lui faire connaître la cour et de compléter ainsi l'éducation qui convient à une fille de qualité. Le marquis s'y était refusé constamment. Nous ne saurions point assigner à ce refus de cause bien logique, car la cour de Louis XVI avait des mœurs qu'un père ne pouvait craindre; mais lorsque le marquis disait non à tout hasard. Il y a comme cela des ménages où chacun des conjoints, pris séparément est une respectable personne, et qui forment un tout aussi maussade que certains gouvernements constitutionnels.

Marthe restait donc en province, à la grande joie d'Arthur qui ne voyait jamais revenir le printemps sans trembler, tant il craignait que Mme de la Veyre ne réussit enfin à persuader son mari.

Il va sans dire que malgré le mystère dont Arthur entourait naïvement ses démarches, le comte d'Arrhans et le marquis de La Veyre étaient parfaitement au fait de l'inclination mutuelle de leurs enfants. C'était pour eux un coup de fortune, car leur intention avait toujours été de les unir. Tous deux avaient de grands biens; leurs écussons, qui avaient traversé sans tache presque tous les siècles de la monarchie, brillaient d'un éclat rival et s'écartelaient l'un de l'autre par suite de nombreuses et fréquentes alliances. En un mot, sous quelque rapport qu'on le voulut envisager, ce mariage devait satisfaire les deux parties.

On a vu souvent de ces mariages ne point arriver aisément à bonne fin.

Un matin, le comte d'Arrhans monta à cheval et s'en vint à la ville de Millau pour rendre visite à son vieil ami. Lorsqu'il fut introduit à l'hôtel de La Veyre, la matinée n'était point encore avancée, et pourtant, en traversant l'antichambre, dont les fenêtres donnaient sur le jardin, le vieux comte aperçut son fils Arthur qui se promenait avec Marthe.

—Il s'est levé de bonne heure! pensa-t-il en se frottant les mains. Allons! ce sera un couple comme on n'en voit pas tous les jours.

mal se trouve dans les bureaux de campagne, comme si ces bureaux n'étaient pas sous le contrôle de M. Stagner, et comme s'il n'était pas obligé de veiller attentivement à ce que ses sous-employés exécutent leurs devoirs de manière à rendre justice au public et aux particuliers !

Nous nous unissons à toute la presse du pays pour demander un changement dans le système postal qui mette les propriétaires des divers journaux en possibilité d'échanger sans payer une taxe onéreuse et, disons, ruineuse. Pendant que s'élabore le nouveau système, maintenant en opération, on faisait espérer au pays que, non-seulement les journalistes pourraient échanger franchises de port leurs productions respectives, mais encore que le prix que paierait chaque individu pour recevoir son journal dans les différentes localités, serait si modique qu'il serait presque imperceptible. Loin, bien loin de cela, l'impôt est plus onéreux que par le passé pour les particuliers, et pour les propriétaires des feuilles publiques. Encore un particulier peut assez facilement payer le prix de poste pour un seul journal qu'il reçoit, tandis qu'il devient presque impossible à un propriétaire de journal de payer le prix de poste pour 30 ou 40 journaux qu'il reçoit en échange chaque jour des Etats-Unis et des différentes parties des provinces britanniques de l'Amérique. La conséquence c'est que les échanges cessent, et arrêtent cette communication réciproque dont ont besoin la presse et le public. Espérons qu'on reviendra en cela à l'ancien système.

(Pour le Journal de Québec.)

Mr. le rédacteur,

Au moment où on parle de modifier les arrangements postaux, d'en améliorer la condition, ne pourrai-je pas dire ma pensée sur ces sujet pour ce qui regarde ma paroisse du moins. Je suis de Sainte-Anne de la Pocatière, où le bureau de poste est à l'extrémité supérieure de la paroisse. Plus d'une fois nous avons demandé à M. Stagner de transporter ce bureau de ce lieu isolé au centre de la paroisse et au centre des affaires; mais la chose reste encore à faire aujourd'hui. Nous avons demandé que la malle passât par un chemin plus beau de beaucoup que celui par où elle passe, et cela pour qu'elle pût s'arrêter au centre. On nous a répondu que c'était chose impossible, vu qu'on demandait à allonger le chemin et par là à retarder la malle d'Halifax. Mais la différence est en tout de sept à huit arpens plus que compensée par la beauté du chemin proposé; mais la malle d'Halifax, étant toujours une malle extra, il est absurde de dire qu'accorder une amélioration si équitable, si demandée, serait retarder la malle d'Halifax.

M. Stagner envoya enfin un commissaire sur les lieux qui fit semblant d'examiner les choses, qui prit des impressions là où il ne devait pas en prendre; et rien encore n'a été fait pour satisfaire à la juste demande des habitants de Sainte-Anne. Encore si nous n'avions que ces souffrances que, en dernier ressort la presse nous permet de dire au public; mais le mal se trouve dans le personnel postal lui-même. Nous avons encore à nous plaindre de la rusticité, de l'impolitesse et de la mauvaise obligeance de notre maître de poste M. Rémi Piuzé, que M. Stagner veut absolument que nous gardions. Si vous saviez, M. le rédacteur, ce que cet homme rustre nous fait souffrir chaque fois que nous sommes forcés de transiger avec lui; si vous saviez comme, par ses instincts brutaux, il fait dommage à la circulation de votre feuille et des autres journaux, peut-être nous aideriez-vous à demander un changement en ce point du moins. J'espère que M. le maître général des postes se rendra enfin à l'évidence, et qu'il fera justice à Sainte-Anne de la Pocatière.

UN HABITANT DE STE. ANNE.

UN AMI DE L'EDUCATION nous a promis de nous fournir par notre prochain numéro des détails sur l'examen des élèves de Dames Ursulines des Trois-Rivières.

Ceux de nos abonnés qui nous sont redevables du 1er, 2e ou 3e semestre expiré le 30 mai dernier, sont priés de nous en faire tenir le montant; nous nous adressons également à nos abonnés de la campagne et à ceux de la ville.

NOUVELLES DIVERSES.

NOMINATIONS annoncées dans la Gazette du Canada du 31 août:

Robert Euston Burns, écuyer, juge de la cour du district de Home, en remplacement de John Powell, écuyer démissionnaire.

Henry Augustus Holland, écuyer, greffier de la cour de circuit d'Yamaska, district des Trois-Rivières, en remplacement de G. S. Carter, écuyer, démissionnaire.

Le révérend William Squire, membre du bureau d'examineurs pour la ville de Québec, en remplacement du révérend Matthew Lang, démissionnaire.

Charles S. Rodier, écuyer, commissaire pour le soulagement des aliénés et le soutien des enfants-trouvés et des malades indigents dans le district de Montréal, en remplacement de R. L. Morrogh, écuyer, décédé.

L'honorable Joseph Dionne et Jean E. Dumoulin, écuyers, commissaires pour l'érection des paroisses et la construction des églises, presbytères et cimetières dans le district des Trois-Rivières, en remplacement de W. E. H. Coffin et Antoine Polette, écuyers, démissionnaires.

Edouard Martial Leprohon, écuyer, dit, dit dans le district de Montréal, en remplacement de R. L. Morrogh, écuyer, décédé.

Samuel Judge Burton, écuyer, collecteur de la douane à Frelighsburg, en remplacement de W. Steel, écuyer, démissionnaire.

Charles Stewart, écuyer, dit, dit à Clarenceville, en remplacement de S. J. Burton, écuyer, transféré à Frelighsburg.

Gédéon Ouimet, écuyer, avocat, procureur et solliciteur à toutes les cours de justice de Sa Majesté dans le Bas-Canada.

Licences accordées à J. B. Lactance Papineau, François N. Robineau, Philéas Proulx, Eugène H. Trudel et Joseph

Emery Coderre, écuyers, pour pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique dans le Bas-Canada.

—Les propriétés de MM. Hendyside à la longue-Pointe ont été vendues à l'encan jeudi dernier par M. John Leeming de Montréal. La distillerie, bâtiments, etc., avec 75 arpents de terre, a été vendue £6,350; la villa, avec 150 arpents de terre, £2,700.

—Dimanche un enfant a été trouvé mort sur le pavé, dans le faubourg Québec, dit le Pilot.

Taxe sur les vaisseaux coloniaux.—L'industrie de la construction des vaisseaux, qui est une des principales sources de prospérité de Québec et de plusieurs autres ports de ces colonies, est menacée d'un coup funeste que lui prépare la jalousie des constructeurs de la métropole. La société générale des Armateurs (General Shipowners' Society), qui exerce une grande influence, a recommandé au gouvernement de lever une taxe sur les bâtiments de constructions coloniales, afin d'encourager, aux dépens des colonies, les constructeurs métropolitains. MM. G. R. Robinson, président, et Robert Harrison, membre de la société, révoltés d'une proposition si injuste, se sont retirés de la société, et il faut espérer que le gouvernement et le parlement britannique reculeront devant une mesure qui tend à anéantir les marines coloniales. Il ne faut pas oublier cependant que c'est de la même main qu'est parti le coup funeste porté ces années dernières au commerce des bois coloniaux, sous prétexte de favoriser les consommateurs en admettant les bois de la Baltique à courir avec ceux des colonies.

La chambre de commerce de Québec s'est réunie la semaine dernière pour faire entendre ses réclamations contre la mesure projetée.—Canadien.

MORT DU CONSUL-GÉNÉRAL D'ESPAGNE.—Le chevalier Don Pablo Chacon, consul-général d'Espagne aux Etats-Unis, est mort à Bristol (Pennsylvania).

HORRIBLE MORT.—Un de nos amis, qui voyage dans les états du nord, nous écrit de Niagara, en date du 24 août, pour nous raconter le fait suivant, dont il a été le témoin oculaire:

« M. John Long, de Troy, et sa belle-sœur, jeune et jolie personne de 18 ans, miss Martha Rugg, de Lowell [Massachusetts], avec lesquels nous avons fait les voyages de Troy ici, se promenaient le long de la rivière du St-Laurent, qui est bordée de précipices, dont la hauteur escarpée est à peu près d'une centaine de pieds, et dont la base est couverte de roches aiguës. A plusieurs reprises, le beau-frère de miss Rugg la pria de ne pas trop s'approcher du bord; il avait plu le matin et l'herbe était glissante. Malgré ces recommandations, l'imprudente jeune fille voulut cueillir une branche de fleurs le pied lui manqua, et M. Long, cherchant à la retenir, ne saisit que le châle de l'infortunée; s'il ne tomba pas dans le gouffre avec elle, il ne le doit qu'à un hasard tout providentiel. La victime de cette horrible catastrophe, malgré les soins du docteur Blackwell, de Niagara, a succombé au bout de 4 heures, sans proférer une seule parole. Au nombre des témoins de ce déplorable accident, se trouvait M. Calvo, qui occupe un rang si distingué parmi les peintres de New-York et qui est venu à Niagara dans le but d'enrichir son album des vues des Chutes, que M. Barnett et autres n'ont pas dessinées depuis que s'y sont élevées de nombreuses et élégantes constructions, qui donnent une pittoresque élégance à la majesté de ce grand spectacle. »

Un idiot mathématicien.—On s'occupe beaucoup, dans l'Alabama, d'un nègre, âgé de 17 ans, et pesant 200 livres, entièrement idiot pour toutes choses, excepté pour ce qui regarde le calcul. Ce jeune Africain ne connaît au monde que les chiffres. Questionnez-le sur les nombres, il répond avec une exactitude digne du savoir de nos plus fameux arithméticiens. L'idiot, dont nous parlons, ne sait pas même qu'il y a un Dieu; son instinct n'est pas assez grand pour qu'on puisse le soumettre aux travaux des autres esclaves. Il habite avec les domestiques blancs, et ne touche jamais à aucune nourriture, à moins qu'on ne la lui ait donnée.

Le 8 du mois de juillet, il a subi, par devant des personnes distinguées du pays, une sorte d'examen, auquel il a répondu de la manière la plus extraordinaire.—Combien font 99 fois 99, lui demandait-on?—il répondit aussitôt: 9,801.—Bien! et 74 fois 86½?—6,401.—Combien de fois se trouve le nombre 9 dans 2,000?—222 fois, plus, 2 unités.—Combien de fois 15 dans 3,356?—323, répondit-il; plus, 11 unités.

Enfin, la plus étonnante question qui lui ait été adressée est celle-ci: Combien font 3,333 multipliés par 5,555? Après avoir réfléchi quelque temps, il répondit: 18,514,815.

Le maître de ce nègre, M. McLémore, lui avait enseigné seulement les 100 premiers chiffres, et c'est de lui-même que ce nouveau Mangiamèle a fait son éducation.

ENSEIGNEMENTS UTILES.

Destruction du chiendent.—M. Lezetet de la Maurinerie ayant observé que la végétation du chiendent est presque souterraine, et que plus que toute autre, elle a besoin d'air et d'humidité; qu'en la privant simultanément de ces deux agents, on pouvait obtenir la destruction de cette plante, véritable désespoir du laboureur, le hasard le confirma dans cette pensée. Il fit semer des vesces noires dans un champ où il y avait beaucoup de chiendent; il voulait les enfouir par un second labour à cause des pluies qui survinrent, et les vesces qui étaient très-belles furent destinées à être fauchées. Lorsqu'on les faucha, elles étaient presque toutes couchées; on laboura ensuite le champ, et l'on s'aperçut qu'il n'y avait plus de chiendent; il y avait dans un champ voisin, où l'on n'avait pas semé de vesces, plus de chiendent qu'au paravant. Il en conclut qu'une culture épaisse, versée, et qui demeure sur place usqu'à ce que le bas des tiges soit pourri, détruit entièrement le chiendent.

Moyen de préserver les moutons de la dysenterie.—Il arrive souvent qu'à la pointe des herbes, les troupeaux de l'espèce ovine, qui vont pâturer par un temps humide, sont atteints de la dysenterie, qui en fait quelquefois périr un grand nombre. Il est un moyen bien simple, qui m'a toujours réussi pour prévenir cet accident, c'est de distribuer du sel à discrétion aux troupeaux, un mois avant la pointe des herbes, et

de continuer jusqu'au moment où l'herbe a acquis toute la consistance désirable.

TARDIEU, cultivateur au Frétoy.

Du tournis chez les moutons.—Tous les cultivateurs savent que le tournis, cette maladie qui enlève annuellement aux éleveurs un si grand nombre de moutons, est causé par la présence de boules d'eau dans le cerveau, et que ces boules d'eau ne sont autre chose que des hydratides, animaux parasites dont on n'a pas encore pu débarrasser les moutons une fois qu'ils en sont atteints. Un docteur en médecine, secrétaire du comice agricole de Marie, dans le département de l'Aisne, lui a communiqué dernièrement l'indication d'un traitement fort simple, si l'expérience vient en confirmer les premiers essais, diminuerait de beaucoup le nombre des victimes de cette redoutable maladie de l'espèce ovine. Il suffit, d'après cela, de mettre dans des tinettes, au milieu de bergeries, une forte quantité de ferraille, et d'y abreuver les troupeaux aussitôt qu'ils reviennent des pâres.

Mauvaises herbes des jardins et des cours.—La pluie et l'humidité favorisent la végétation des mauvaises herbes qui poussent dans les allées des jardins ou entre les pierres qui forment les pavés des cours. Le ratissage est une opération longue et qui demande à être souvent répétée; le moyen à employer pour détruire ces herbes est aussi simple que facile. Il s'agit seulement de faire bouillir, dans une chaudière de fer, de l'eau dans laquelle on ajoute, par 60 litres, 6 kilos de chaux et un kilo ou un demi de soude en poudre, et de laisser bouillir quelque temps en agitant le mélange. On laisse reposer et on arrose de ce liquide étendu de deux fois son poids d'eau les allées et les cours qui sont bientôt nettoyées. On purge ainsi la terre pour plusieurs années de ces végétations si rebelles.

ARRIVAGES.

31 août.

Goëlette Mary Ann, c. Bourdages, 12 août d'Halifax à H. J. Noad, cargaison générale.

... Emma, c. Blais, 15 août des Iles de la Magdeleine, à M. Bernard, poisson et huile.

1er septembre.

Navire Bellona, c. Auld, 29 juillet de Glasgow, à A. Shaw, cargaison générale.

Barque Mahaica, c. Jump, 18 do de Liverpool, à Armour & Co., cargaison générale.

... Affghan, c. Black, 18 do de do, à Dean, Rodger & Co., sel

Brick Coxson, c. Morgan, 22 do de Cork, à P. McGill & Co., charbon.

... Southampton, c. Foster, 9 jours de Canso, plâtre et poisson.

... Welcome, c. Pele, 29 mai de Sunderland, à Anderson & Paradis, charbon.

Barque Eblana, c. Rowlands, 16 juillet de Waterford, à —, vins.

Navire Rienza, c. Smith, 19 do de Liverpool, à —, charbon, etc.

Goëlette Velocity, c. Shelnutt, 17 août d'Halifax, à —, sucre et poisson.

Navire de S. M. Apollo, de Portsmouth et de Terre-Neuve, avec une compagnie d'artillerie.

En outre 23 sur lest.

Quand nous saurons qui, dans le Canadien d'hier, a signé Un qui sait, nous verrons alors si nous devons lui répondre. Rien de plus facile que de prodiguer l'injure quand on est couvert du voile officieux de l'anonyme.

MARIÉ.—Ce matin, à la chapelle Saint-Louis, par le révérend L. E. Parant, vicaire de la Pointe-aux-Trembles, M. George-Honoré Simard, marchand, à Dlle. Louise-Julie Measam, tous deux de cette ville.

A St.-Ours, lundi 16 courant, par M. Bélanger, le capitaine J. Lémelin, à Dlle. Julie Marchessault, institutrice, tous deux de cette paroisse.

DÉCÉDÉ.—Hier, le 2, au faubourg Saint-Valier, à l'âge de 60 ans et quinze jours, après cinq jours d'une maladie cruelle qu'il a supportée avec tout le courage et la résignation que la religion seule peut donner, M. Jean-Baptiste Mazette dit Lépine, boulanger. Les pauvres perdent en lui un de leurs plus zélés protecteurs. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse éplorée et huit enfants inconsolables. Ses funérailles auront lieu demain, 4 du courant, à 8 heures, à l'église de Saint-Roch. Le convoi partira de sa demeure, rue Saint-Valier, à 7½ heures. Ses parents et amis sont priés d'assister à ses obsèques, sans autre invitation.—Communiqué.

Au faubourg St.-Jean, mercredi dernier, à la résidence de Dame veuve Étienne Laberge, sa fille, Dame Marie-Joseph Petitclerc, veuve de M. Jacques-Stanislas Bédard, ci-devant maître-menuisier de cette ville. Elle était âgée de 78 ans.

A Saint-Valentin district de Montréal, le 27 du mois dernier à l'âge de 44 ans, Jean-Baptiste Bornais, écuyer, notaire. Il laisse une épouse et six enfants en bas âge.

ON demande des jeunes gens parlant anglais et français, d'une tenue convenable, et pouvant fournir de bons renseignements. Inutile de se présenter sans cette condition. S'adresser à ce bureau. 3 septembre 1844.

SOUS PRESSE ET PRÊT A VENDRE TOUT PROCHAINEMENT, REGLEMENT DE LA

CONFÉRIE
DE
L'ADORATION PERPETUELLE
DU
ST. SACREMENT
OU DE LA
BONNE MORT,

Remède pour les VERS.

VERMIFUGE CANADIEN DE WINER,

Garanti pour tous les cas.

Le meilleur remède qui ait jamais été découvert pour les vers; non seulement il les détruit, mais donne de la vigueur à tout le système, et emporte l'excès de la glaire ou du mucus qui abonde dans l'estomac et les entrailles, spécialement de ceux qui sont en mauvaise santé. Il ne produit aucun mauvais effet sur le système, et la santé du patient s'améliore si on en fait usage, même lorsqu'on ne découvre pas de vers. La médecine étant agréée au goût, aucun enfant ne pourrait refuser de la prendre, pas même le plus délicat. Des observations claires et pratiques sur les maladies résultant des vers, accompagnent chaque bouteille. Préparé et à vendre en gros et en détail à Hamilton. A Québec, chez

JOHN MUSSON, Agent.

Montréal, 17 novembre 1843.

Cher Monsieur, — J'éprouve beaucoup de plaisir à vous envoyer ci-joint le témoignage d'un médecin de cette ville, en faveur de votre vermifuge. Je puis également ajouter mon témoignage à son efficacité, comme dans divers cas qui sont venus à ma connaissance, votre vermifuge a été éminemment efficace; et par les demandes qu'on en fait de toutes parts, il acquiert la haute réputation qu'il mérite à si juste titre.

Je demeure, cher monsieur,

Votre serviteur,
R. W. REXFORD.

M. REXFORD,

Monsieur, — Ayant, il y a quelques semaines (sur votre recommandation accidentelle) été induit à essayer l'effet du vermifuge Canadien de Winer, sur un de mes patients, dont le mal avait résisté à plusieurs remèdes pour l'expulsion des vers du canal intestinal; j'ai le plaisir de vous dire que le vermifuge de Winer a satisfait pleinement mon attente comme remède guérissant radicalement, non seulement dans le cas que je viens de mentionner, mais plusieurs autres cas de la même nature.

Je suis, Monsieur,

Votre humble serviteur,
H. SCOTT, M. D.

Montréal 17 novembre 1843.

Sous le patronage de la faculté médicale.

MAL ARRÊTÉ! — SANTÉ RÉPARÉE!!

J. WINER'S

CHEMICAL RED DROPS
And universal family Ointment.

POUR guérir les écorchures ou le MAL DU ROI sous toutes ses formes et à toutes ses phases; les entorses blanches des jointures; les douleurs dans les os, la jointure, la hanche et le genou, etc.; les rhumatismes et la goutte; la maladie des bronches, et les tumeurs dures (dispersant l'inflammation, quand on en fait usage avant que la suppuration ait commencé, et ensuite limitant l'étendue de l'abcès); les dartres, les cancers, les ulcères de toute description, le rhume, les ébouillantes et brûlures. A vendre, Québec, chez

JOHN MUSSON, Agent.

L'ECHO DES FEUILLETONS.

JOURNAL LITTÉRAIRE rédigé par MM. A. Dumas, E. Sue, Fred. Soulié, De Balzac, Janin etc., reproduisant les principaux feuilletons publiés dans tous les journaux de Paris. Ce joli recueil est orné de douze charmantes gravures, tout ce qu'il est possible de faire de plus fin et de plus gracieux et représentant les principales scènes de feuilletons. Les succès prodigieux qu'a obtenus cette publication dans les Etats-Unis, New-York, Boston, Philadelphie, la Nouvelle-Orléans, etc., etc., a fait espérer qu'elle ne sera pas moins bien accueillie dans le Canada où la littérature française est si justement appréciée. Le goût sévère qui a présidé aux choix des articles permettra aux pères et aux mères de les confier sans crainte à leurs enfants. Cet avantage immense qu'a l'Echo des Feuilletons sur certaines publications qui paraissent aujourd'hui, lui a valu le patronage de plusieurs membres du clergé de Paris.

Chaque année se terminant le 15 septembre est aussitôt aussitôt réunie en volume. On peut remarquer que la disposition typographique, sur deux colonnes et la forme des caractères permettent de donner la matière de 15 volumes par an. Les trois premières années forment chacune un magnifique volume orné de douze gravures sur acier. Outre ces avantages, à partir de la quatrième année, chaque feuilleton est orné d'une jolie vignette, aussi pouvons-nous affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il n'est aucune publication aux Etats-Unis qui puisse rivaliser avec la notre, tant par la beauté de l'édition que les gravures, vignettes, lettres ornées, etc.

Conditions de l'abonnement. 3 piastres par an, franc de port. S'adresser à M. DE LIRAC, directeur de l'Echo des Feuilletons, à l'Hotel d'Albion, chez M. TARDIF, agent de l'Echo des Feuilletons, et chez les principaux libraires.

Québec, 31 août 1844.

Province du Canada, }
District de Québec. }

BANC DE LA REINE.

TERME INFÉRIEUR.

Québec, le 22 août 1844.

JOHN U. AHERN, Esq., de la Cité de Québec, Avocat et Procureur,

Demandeur,

vs.

CHARLES TURGEON, de la Paroisse de Beaumont, Cultivateur, en sa qualité d'Exécuteur testamentaire de feu Jacques Miot Girard, décédé, en son vivant Mesureur de bois,

Défendeur,

et
CHARLES TURGEON, de la Paroisse de Beaumont, Cultivateur,

Tiers-Saisie.

ORDONNÉ sur motion de MAITRE CHABOT, Procureur au dit Défendeur es qualité, que vu qu'il appert par le record en cette cause que la succession de feu JACQUES MIOT dit GIRARD, représenté par le dit Défendeur es qualité, est insolvable, les créanciers de la dite succession soient notifiés et tenus de filer leurs réclamations dûment authentiquées au Greffé de cette Cour, terme inférieur, le ou avant le VINGT-ET-UN octobre prochain, et qu'avis public en soit donné dans la GAZETTE OFFICIELLE de Québec et dans le JOURNAL DE QUÉBEC.

(Signé,) BURROUGHS & HUOT,

P. B. R.

Vraie copie,

J. CHABOT,

Procureur du Défendeur es qualité.

VENTE DE

Chevaux.

BEAUCOUP d'inconvénients et de difficultés résultant éprouvés depuis plusieurs années à la vente des CHEVAUX et d'autres ANIMAUX dans le DISTRICT DE QUÉBEC, par l'absence d'un MARCHÉ où ils pourraient être rassemblés et offerts à une juste compétition, le soussigné, à la sollicitation d'un nombre d'amis se propose de dévouer un jour de chaque semaine à la vente par encan de toute espèce d'animaux.

Les ventes pour cette saison auront lieu dans la COUR étendue qui se trouve derrière la

HALLE DES FRANCS-MACONS, QUÉBEC.

Maintenant occupée par lui comme la

HALLE D'ENCAN DE QUÉBEC

Tous les jeudis.

Les personnes désireuses de disposer de Chevaux ou autres animaux, sont priées d'en envoyer la description, au moins deux jours avant chaque vente, pour les avoir sur la place de bonne heure le jour de la vente.

CONDITIONS.—ARGENT COMPTANT à la livraison.

GEO. FUTVOYE,

Encanteur.

VENTE DE VOITURES, CHARRETTES, ETC.

LES mêmes jours le soussigné aura l'honneur d'offrir en vente un assortiment étendu de voitures de toute description.

La vente commencera chaque jour à UNE heure p. m. précise.

GEO. FUTVOYE,

Encanteur.

Québec, Halle d'Encan,

22 juillet 1844.

CHAPEAUX.

Le soussigné vient de recevoir sa collection de CHAPEAUX de toutes sortes qu'il a choisis lui-même à New-York, et les offre à des prix modérés vu la saison déjà si avancée. Il se fait un plaisir de les montrer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leurs visites.

F. E. GARANT, No. 8, Rue St. Jean, Haute-Ville.

VENUS QU'UN PRIN.

Québec, 27 août 1844.

SOUS LE PATRONAGE

L'Association de la Bibliothèque de QUÉBEC.

ESSAIS SUR L'ÉTAT DE LA

LITTÉRATURE EN FRANCE

Depuis la Révolution de 1789.

CET ouvrage comprendra la lecture donnée par M. CHAUVEAU dans le mois de juin dernier, qui sera considérablement augmentée, et la "lecture" que ce Monsieur se propose de donner dans le mois de Septembre prochain.

Il sera ajouté une table alphabétique des auteurs nommés dans le cours de l'ouvrage, avec une courte notice biographique et bibliographique sur chacun d'eux, et des extraits contenant l'opinion des critiques les plus éminents tels que LARIBÉ, CHENTIER, PALISSOT, MAD. DE STAEL, CHATELAIN, MAD. D'ARRAS, VILLEMARIN, SAINT-MARIE, GIRARDIN, FILLER et ses collaborateurs, la Biographie Universelle, CHARLES NODDIE, SAINT-BEVRE, JULES JANIN, GORMENIS, etc. etc.

L'ouvrage formera un beau volume in-16, ou grand in-12, d'environ 300 pages imprimé sur caractères neufs, et sera prêt à être livré vers la fin d'Octobre.

Le prix sera d'UNE PIASTRE pour les souscripteurs.

On souscrit chez l'éditeur, M. AUBIN, bureau du Canon, Rue Collard, 14, et des listes de souscription sont aussi déposées aux endroits suivants:

Au Salon de Lecture de l'Association de la Bibliothèque de Québec, au bureau du Journal de Québec, à la Librairie de M. Fréchette, rue Lamontagne, à celle de Messrs. Cary et Cie, rue Baudé, et à la "Librairie Ecclésiastique," rue Ste. Famille.

AGENTS: Montréal, E. R. Fabre, écriv. Libraire.

Trois Rivières, D. P. Myrand, écriv. D.-Rég.

Bytown et le Haut-Canada, Ed. Masse, écriv.

Québec, 16 juillet 1844.

Le soussigné, Charron, Peintre, etc. informe ses amis et le public qu'il fabrique à son atelier, No. 141, rue St. Jean, faubourg St. Jean, toutes sortes de voitures, des plus élégantes et des plus à la mode. Vu l'excellence de ses voitures, et l'extrême modicité de ses prix, il espère mériter une part de leur patronage.

Le soussigné a une remise pour abriter les voitures qui ne sont pas de saison.

IGNACE PAGÉ.

Faubourg St. Jean, 8 août 1844.

Banqueroutes.

Province du Canada, }
District de Québec. }
EN BANQUEROUTE.

En la cité de Québec, ce 30 août 1844.

In Re JEAN OLIVIER-LECLAIRE, banqueroutier.

Il est ordonné sur motion du Banqueroutier, qu'une séance publique pour l'allouance d'un certificat de décharge à lui dit Banqueroutier, soit tenue au Palais de Justice, en la Cité de Québec, MARDI, le vingt-quatrième jour de septembre prochain, à ONZE heures A. M., à laquelle séance les créanciers du dit Banqueroutier qui n'ont pas encore prouvé leurs dettes, auront droit de se faire.

(Signé,) W. H. McCORD, Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Avis.

Le soussigné a été dûment nommé syndic dans la succession en faillite de JOHN McKINNON, marchand, de la cité de Québec.

R. H. GAIRDNER.

Québec, 2 septembre 1844.

Province du Canada, }
District de Québec. }
EN BANQUEROUTE.

En la cité de Québec, ce 29 d'août 1844

In Re Pierre Beaulieu, banqueroutier.

ORDONNÉ, sur motion de la part du créancier pétitionnaire, qu'une seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, soit tenue en la Cour de Justice, JEUDI le dix-neuvième jour de septembre prochain, à ONZE heures du matin.

(Signé,) W. POWER, Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada, }
District de Québec. }
EN BANQUEROUTE.

En la Cité de Québec, ce 25 août 1844.

In Re CHARLES DARVEAU, banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, qu'une assemblée de tous les créanciers en cette banqueroute, à laquelle ceux des créanciers qui n'ont pas encore prouvé leur créance pourront se faire, et à laquelle le dit syndic produira les comptes, reçus et paiements touchant l'état de la dite banqueroute, soit tenue JEUDI le CINQUIÈME jour de septembre prochain, à ONZE heures de la matinée, au Palais de Justice de cette Cité.

(Signé,) J. C. BRUNEAU, Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Avis.

Le soussigné a été dûment nommé syndic à la succession et effets de MARIE-CAROLINE BOUCHER, de la Paroisse de Saint-Thomas, marchande publique, épouse de M. JACQUES-MATHEU BERNIER du dit lieu, banqueroutière.

E. G. CANNON, N. P.

Québec, 29 août 1844.

Province du Canada, }
District de Québec. }
EN BANQUEROUTE.

En la Cité de Québec, ce 26 août 1844.

In Re MARIE-CAROLINE BOUCHER, Banqueroutière.

Il est ordonné, sur motion de la part des créanciers pétitionnaires, qu'une seconde assemblée générale, pour la preuve des dettes et l'examen de la dite Banqueroutière, soit tenue au Palais de Justice, en cette Cité, MARDI, le DIX-SEPTIÈME jour de Septembre prochain, à ONZE heures du matin.

(Signé,) J. C. BRUNEAU, Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada, }
District de Québec. }
EN BANQUEROUTE.

En la cité de Québec, ce 29 août 1844.

In Re NARCISSE LARUE, banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du failli, que le DIX-SEPT de septembre prochain, il y ait une seconde assemblée générale des créanciers du dit Narcisse Larue aux fins d'examiner le dit Narcisse Larue et que les créanciers d'ice lui puissent filer leurs réclamations.

(Signé,) W. K. McCORD, Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada, }
District de Québec. }
EN BANQUEROUTE.

En la cité de Québec, ce 22e d'août 1844.

In Re THOMAS CASSIN, banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion du syndic, qu'une assemblée des créanciers du dit banqueroutier à laquelle ceux des créanciers qui n'ont pas encore prouvé leur créance pourront se faire, et à laquelle le dit syndic produira les reçus et autres pièces touchant l'état de la susdite banqueroute, soit tenue VENDREDI le VINGTIÈME jour de septembre prochain, à ONZE heures de la matinée, au Palais de Justice de cette Cité.

(Signé,) W. POWER, Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada, }
District de Québec. }
BANQUEROUTIER.

CHARLES CAZEAU, senior, de la cité de Québec, dans les comté et district de Québec, maître-mécanicien et maître-charpentier, — commission émanée par WILLIAM POWER, Esq., un des juges de Circuit dans et pour le dit district de Québec, et aussi un des commissaires de Banqueroutes pour le dit district, en date du dix-neuvième jour d'août 1844.

Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice, dans la cité de Québec, SAMEDI le QUATORZIÈME jour de septembre prochain, à ONZE heures de la matinée.

(Signé,) W. S. SEWELL, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Québec, 19 août, 1844.

ON a besoin d'un jeune homme qui entend les deux langues pour servir comme commis dans un magasin. S'adresser à ce bureau. Québec, 27 août 1844.

A VENDRE

UN emplacement situé au faubourg St. Roch, rue Notre-Dame des Anges, avec maison et dépendances en bon ordre, appartenant à M. PIERRE DOSTIE.

Pour les conditions s'adresser au soussigné,

JOS. LAURIN, Notaire.

Québec, 20 août, 1844.

A Vendre,

Possession donnée au 1er mai prochain.

Le soussigné ayant été dûment nommé Exécuteur Testamentaire dans la succession de feu LOUIS DASTOU, en son vivant marchand du village St. Thomas, district de Québec, informe le public qu'il vendra, afin de rendre compte aux intéressés, l'emplacement situé dans le village de St. Thomas, appartenant à la dite succession, contenant environ 60 pieds de front sur environ 30 pieds de profondeur, avec maison, langars, granges, écuries, fournil, etc. etc. dessus construits.

Pour plus amples informations s'adresser à

THOMAS GOUDREAU,

Exécuteur-Testamentaire,

au village St. Thomas.

Saint-Thomas, 12 août 1844.

A Louer

D'ici au premier Mai prochain.

L'EMPLACEMENT ci-dessus désigné avec maison et dépendances. S'adresser à l'Exécuteur Testamentaire, soussigné.

THOMAS GOUDREAU,

à Saint-Thomas.

St. Thomas, 12 août 1844.

A VENDRE.

UN emplacement situé en la Haute-Ville de Québec, faisant l'encadrement des rues Ste. Famille et St. Georges, de vingt pieds sur la rue Ste. Famille, et cinquante pieds sur la rue St. Georges, avec une maison à deux étages en pierre et langard maintenant occupés par M. John Ross, Epicier.

20. Un emplacement situé rue St. Charles, quartier du Palais, de 19 pieds de front sur 42 pieds de profondeur, borné au sud-ouest à Olivier Larue et au nord-est à Charles Olivier Grévier, avec une maison à 2 étages en pierre et un langard dessus construits.

30. Un emplacement situé au faubourg de St. Roch de Québec, rue du Prince Edouard, faisant l'encadrement des rues du Prince Edouard et Caron, de 76 pieds sur la rue Prince Edouard sur 65 sur la rue Caron, avec une maison à un étage en bois.

S'adresser au soussigné,

J. CHABOT,

Avocat.

Québec, 6 août, 1844.

TABAC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement et les informations qu'il a eues depuis son établissement.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et

gociateurs français tout à mon aise. Il sera toujours en mon pouvoir de tout arranger au dernier moment." Il doit sentir maintenant que ce dernier moment est arrivé, et que si la France ne peut conquérir son empire, elle peut au moins lui faire beaucoup de mal. Espérons que nos bombes auront plus d'influence sur lui que nos diplomates.

Mais voici un événement bien autrement extraordinaire que celui que nous venons d'annoncer. Il est si imprévu, si soudain qu'on se perd en conjectures sur ce qui a pu le motiver, et sur ses suites probables. Méhémet-Ali vient d'abdiquer. Cette nouvelle est annoncée par le messager, journal semi-officiel, dans les quelques lignes qui suivent :

" On écrit d'Alexandrie, en date du 27 juillet :

S. A. le vice-roi vient de quitter brusquement Alexandrie, en déclarant qu'il renonçait pour toujours à l'Egypte et aux affaires, et qu'il se retirait à la Mecque. Ibrahim est à Alexandrie. La ville est tranquille."

La question de Taïti continue à être envenimée par les déclarations de la presse de chaque côté du détroit. Le journal français le *Globe* de mardi, dans un des plus beaux articles que nous ayons lu depuis bien longtemps, et que nous regrettons de ne pouvoir citer tout entier, dit en parlant de ce parti qui chez nous ravive, avec un acharnement infatigable, les inimitiés nationales :

" Ces voix terribles et fatales ne se lassent pas, et, à chaque occasion, elles hurlent les combats, elles crient aux armes et tendent de forcer la voix pacifique à se taire d'épuisement et de tristesse. La maturité et la vieillesse laisseraient crier et n'en seraient guère émuees mais la jeunesse est là, que le bruit des armes fait bondir.

" Alors, il se forme une sorte de clameur sourde que les passions violentes alimentent et organisent. L'esprit de guerre se lève tout-à-coup, et Dieu sait qui le fera rasseoir, si on l'abandonne à lui avec la témérité de ces mauvais conseillers, nos passions et nos haines politiques.

" Quelle confusion saisirait un pays qui, dans un élan de susceptibilité nationale, exploité par les implacables et éternels ennemis du repos public, se trouverait tout-à-coup dans l'abîme des guerres où tout va s'engloutir ? Qui donc peut penser, en France, que nous craignons l'Angleterre ! que ses formidables flottes nous effraient, que ses marins ou ses soldats nous font peur ! Personne, sans doute, à moins que ce ne soient des fanfarons de la presse qui préchent la guerre, comme ils la feraient du fond de leur cabinet de rédaction.

" Rien n'arrêtera la France, on le sait bien, le jour où son honneur, son indépendance seront menacés. Elle risquera ses colonies, son commerce, ses champs, elle donnera son dernier écu et son dernier enfant pour défendre ces biens sans lesquels ni les Français ni la France ne peuvent vivre. Tout gouvernement qui n'a pas cette conviction n'aurait pu ni s'établir, ni durer un jour chez nous.

" Mais cela reconnu, mon Dieu ! taisons-nous, et combattons les bravaches intérieurs et les fondeurs de manèges de l'opposition ; et ne laissons pas imprudemment entrer au cœur de la nation ce mortel poison des antipathies qui, quelque justifiées qu'elles soient par l'orgueil de nos ennemis, fait marcher les hommes et les nations dans les ténèbres, suivant la belle expression de saint Paul.

" N'appelons pas la guerre, car la guerre viendra ; c'est une évocation que, comme celle de Satan, on ne fait pas trois fois impunément. Des hommes d'une sagesse supérieure sont au-dessus des haines nationales, car ils savent que l'est la barbarie ; mais les nations dans leur masse ne sont pas toujours au-dessus des préjugés.

" Il y a des passions qu'il faut être fou et méchant pour exalter.

" Les modérer, au contraire, doit être l'œuvre de tout honnête homme, de tout véritable ami de son pays et de l'humanité, de tout vrai brave, de tout homme qui sent assez sa force et son courage pour croire qu'on n'a pas à chaque rencontre à chaque mot, l'intention de l'insulter."

FRANCE.—Budget des cultes pour 1844 :

	francs.
Dépenses du bureau d'administration des cultes,	180,5000
Contingentes, do.	27,000
Subvention aux fonds des retraites des employés au culte,	26,544
Traitement et dépenses de 3 cardinaux, de 16 archevêques, de 78 évêques en fonctions, de 7 démissionnaires et de 3 archevêques <i>in partibus</i> ,	1,057,000
Au clergé des chapitres et au clergé des paroisses,	28,980,800
Chapitre Royal de St. Denis,	112,000
Bourses des Séminaires,	995,000
Secours à des Ecclésiastiques, etc. etc.	950,000
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains,	487,000
Acquisitions ou secours pour travaux aux églises,	1,200,000
A divers établissements religieux,	156,000
Dépenses accidentelles,	5,000
<i>Frais des cultes non-catholiques.</i>	
Dépenses du personnel des cultes protestants,	1,083,050
do. du matériel,	120,000
Frais du directoire quicotal de la confession d'Augsbourg,	16,000
Frais du culte Israélite	100,400
Total,	37,605,594

Notification du Duc de Bordeaux.

Un journal publie le texte officiel de la notification du duc de Bordeaux, dont nous avons déjà parlé.

NOTIFICATION.

" Devenu, par la mort de M. le comte de Marne, chef de la maison de Bourbon, je regarde comme un devoir de protester contre le changement qui a été introduit en France dans l'ordre légitime de succession à la couronne, et de déclarer que je ne renoncerais jamais aux droits que, d'après les antiques lois françaises, je tiens de ma naissance.

" Ces droits sont liés à de grands devoirs qu'avec la grâce de Dieu je saurai remplir ; toutefois je ne veux les exercer que lorsque, dans ma conviction, la Providence m'appellera à être véritablement utile à la France.

" Jusqu'à cette époque, mon intention est de ne prendre, dans l'exil où je suis forcé de vivre, que le titre de *comte de Chambord* ; c'est lui que j'ai adopté en sortant de France ; je désire le conserver dans mes relations avec les cours."

—Le parlement s'était ajourné au 5 septembre pour que la chambre des lords pût rendre son jugement sur l'affaire O'Connell et consorts.

—La *Colonial Gazette* de Londres du 17 août emploie son premier article à combattre le projet de la société générale des aramateurs d'imposer une taxe sur les vaisseaux de construction coloniale.

Le 6 août à huit heures moins dix minutes, la reine est heureusement accouchée d'un prince. Le Prince Albert, plusieurs des Lords du Très Honorable Conseil Privé et les Dames de la Chambre à coucher de Sa Majesté étaient présents.

—On lit dans le *Journal des Débats* :

" Les nouvelles du Levant ont plus d'intérêt qu'elles n'en avaient eu depuis long-temps. On sait déjà que, par suite d'une faute grave faite au consul français à Mossoul, et de violence exercées envers des religieux dominicains établis dans cette ville sous la protection de la France, une demande formelle de réparation avait été adressée à la porte par l'ambassadeur de France à Constantinople. Nous apprenons aujourd'hui que ce différend, qui avait été sur le point d'amener l'interruption de toutes relations diplomatiques entre la Porte et le gouvernement français, a été heureusement terminé, grâce à la fermeté de M. de Bourqueney ; grâce aussi, nous devons le dire, à l'esprit de justice dont la Porte a donné en cette occasion une nouvelle preuve.

—La visite du roi des Français à la reine d'Angleterre, dit une feuille anglaise, aura lieu comme on l'a dit, au commencement de septembre.

—Sir James Graham, ministre de l'intérieur, a écrit à la cour royale de Guernesey une lettre toute pacifique où il recommande une réconciliation entre les habitants et le lieutenant-gouverneur et l'oubli du passé, disant que la naissance d'un prince est une occasion des plus opportunes, et que la Reine verrait avec plaisir vider ces différends à l'amiable entre les partis.

—Une nouvelle branche vient de tomber de la tige de la famille de Napoléon ; le frère aîné de l'Empereur, le prince Joseph Napoléon, comte de Survilliers, est mort à Florence, le 28 juillet dernier, à neuf heures seize minutes du matin.

La vie de l'ancien Roi de Naples et d'Espagne est bien connue ; nous n'essaierons donc pas de la rappeler ici tout entière, mais seulement d'en esquisser en peu de mots les lignes principales.

Joseph naquit en 1768, à Corte, dans l'île de Corse, il suivit son frère dans sa première campagne d'Italie, en 1796. Nommé membre du Corps Législatif il s'y fit remarquer par beaucoup de modération et de sens, et donna les preuves d'une généreuse fermeté lorsqu'il dut disculper publiquement le général Bonaparte, alors en Egypte, des accusations portées contre lui par le Directoire.

—Jusqu'ici les Irlandais, dociles aux recommandations d'O'Connell, ont maintenu la paix publique. C'est un résultat remarquable de l'influence qu'il exerce sur ses compatriotes. Cependant, la conduite du ministre envers l'Irlande, ces concessions dérisoires et son impuissance effective doivent nécessairement irriter le mécontentement de ce peuple opprimé, et rouvrir tôt ou tard la carrière de l'agitation. C'est ainsi que déjà les troubles ont reparu sur quelques points de l'Irlande. A Bellymena, le 12 juillet, à l'occasion d'un grand meeting orangiste, une lutte violente a eu lieu, des pierres ont été lancées, plusieurs personnes ont été frappées, et un homme a reçu une blessure mortelle. Ces faits sont à déplorer ; ils affligeront O'Connell dans sa prison, et donneront lieu, sans doute, à quelque nouvelle exhortation de sa part, d'autant plus qu'ils coïncident malheureusement avec son appel porté devant la chambre des lords, et qu'ils pourraient influer sur le jugement que l'on attend sous peu de jours. Le lord-chancelier, en effet, a promis par lettre, au défenseur d'O'Connell, que la chambre ne mettra aucun retard à faire connaître sa déclaration.

LES ENFANS PERDUS DANS LA FORÊT

Voici le doux récit qu'un soir auprès de l'âtre, Au fond du Morbihan, me faisait un vieux père ; Récit que le vieillard conta plus d'une fois Par des versets pieux et des signes de croix :

Deux tout petits garçons couronnés d'obépiques Cheminaient follement par les sentiers en fleur ; L'espérance aimait leurs têtes enfantines Et sur leurs fronts joyeux respirait le bonheur ; Bonheur après lequel toute âme en vain soupire ; Rose des premiers ans qui se change en cypriès ; Mirage décevant qui de loin vous attire, Que l'on poursuit toujours et qu'on n'atteint jamais. Et les enfans, gagnant leurs rochers de Bretagne, Arrivèrent ensemble avant la fin du jour, Près d'un vieux pont de bois jeté sur la montagne, Comme le nid fragile au sommet de la tour ; Se tenant par la main, les enfans y montèrent, Le pas mal assuré, mais fiers de leur valeur ; Et, quand ils furent là, tous deux se regardèrent Et pleurèrent tous deux en voyant leur pèreur : " Frère je ne vois pas, dit Charles plein de crainte, Au bord de la cascade, à l'angle du rocher, Dans les sentiers déserts de ce long labyrinthe, S'élever humblement la flèche du clocher ! —Frère, marchons toujours, nous trouverons sans doute, Auprès de ce vieux mur, là-bas sur le chemin, Quelque père attardé qui nous dira la route Du hameau paternel où nous serons demain ! " Ils marchèrent long-temps encore et la nuit noire Surprit les deux enfans les bras entrelacés, Comme ces chérubins à la face d'ivoire Que l'artiste chrétien sur le marbre a tracés.

Entre les eaux d'un lac, un bois et des ravines, A l'ombre de grands pins penchés sur un coteau, Retraite des aiglons s'élevaient des ruines Que la croyance et l'art ont marqué de leur sceau. Ces clochers dont la mousse environne le faite, Ces portiques ornés de visages de saints, Débris mystérieux que chérit le poète, Comme un port de salut s'offrit aux pèlerins. De ce pas chancelant que la fatigue donne Ils entrèrent tous deux : — " Oh ! dit Charles, j'ai peur, Et je sens que déjà la force m'abandonne. Mes bras sur tes genoux, ma tête sur ton cœur, Laisse-moi sommeiller ! —Frère un peu de courage, Avant de s'endormir toujours il faut prier ! " Et vous les eussiez vus, lis courbés par l'orage, Inclinant leurs fronts blancs ensemble s'écrier : " Dieu des petits enfans, qui régnes sur le monde. " Appui des affligés, soutien des orphelins, " Daigne à notre maman cacher la peur profonde " De ses enfans chéris perdus dans les ravins ! " Dis-lui bien, Dieu puissant, que loin des fondrières, " Loin des loups dévorants qui hurlent dans les bois, " Ils ont clos sous tes yeux leurs timides paupières, " Après t'avoir prié, Seigneur, à haute voix ! "

A ces mots les enfans couchés dans la chapelle S'endormirent tous deux d'un paisible sommeil. Car tous deux ils dormaient, ô Jésus sous ton aile ! Aucun bruit ennemi ne hâta leur réveil ; Seulement le matin du haut du monastère, Ils virent dans le val un ange aux blonds cheveux, Qui, leur montrant du doigt un sentier solitaire, Reprenait lentement la route vers les cieux . . .

Depuis lors, au pays, chaque fois qu'une mère Dépêche ses petits vers les hameaux voisins, Elle leur dit toujours que c'est par la prière Que les enfans perdus retrouvent leurs chemins.

LE CHAMEAU EN ALGÉRIE.—Le *Toulonnais* a publié la relation d'une expédition récemment faite, par le général Marcy, dans le désert. Nous en extrayons le passage suivant qui nous a paru curieux :

" Il reste à parler du résultat des expériences ordonnées sur le chameau.

" Trois cents chameaux ont fait l'expédition du désert, pas un seul n'est mort en route, un seul a été égaré ; la somme qu'ils ont économisée au trésor, pour dépenses de convoi, s'élève à plus de 50,000 fr.

" Plusieurs expériences, annoncées publiquement et suivies de près, soit par le sous-intendant militaire, soit par d'autres officiers, ont démontré que nos soldats ont enfin acquis l'expérience exigée pour conduire, soigner et entretenir ces bêtes. Ils s'y sont attachés comme les cavaliers à leurs chevaux et les soldats du corps du train à leurs mulets.

" Le chameau coûte six fois moins qu'un mulet et porte encore plus que lui. Il peut voyager par la pluie, montrer des côtes rapides, et marcher sur des terrains rocailleux, malgré la conformation de ses pieds. Il ne boit presque jamais, qualité si utile dans un pays où les brouillades les plus fréquentes contiennent à peine assez d'eau pour les hommes. Il se nourrit toujours sur place et n'a jamais besoin d'orge. Il transporte les hommes malingres, les éclopés, aussi bien que le mulet. Il marche aussi vite au pas que l'infanterie à l'allure de 120 pas à la minute.

" S'il est un peu pressé, il la dépasse bientôt. S'il est pressé de manière à ne pas avoir le moyen de manger en route, il fait une lieue et demie par heure. Dans tous les cas, il arrive long-temps avant l'infanterie au bivouac, attendu que celle-ci a besoin de faire de petites haltes et une grande halte, tandis que le chameau ne doit jamais s'arrêter avant d'être déchargé. Il peut aller au trot et au galop, s'il n'est pas chargé, et s'il est poursuivi par de la cavalerie : dans ce cas, il pourrait transporter rapidement des troupes à de grandes distances, soit pour une razzia, soit pour toute autre circonstance urgente.

" Enfin, un équipage de chameaux est le complément indispensable de la soumission du Sahara à la domination française, le mulet ne pouvant, sans folie, être employé soit aux ambulances des colonnes qui, chaque année, opèrent dans ces régions.

" Bientôt on admirera, à Alger, un animal extraordinairement curieux, et que le général n'a pu se procurer qu'avec une difficulté dont on ne peut se faire l'idée, je veux parler du mehari.

" Il paraît prouvé que cette animal n'est autre chose que le chameau, ou plutôt que le dromadaire : seulement, il est au chameau ce que le cheval de course est au cheval de trait. Le mehari mange de l'orge ou des dattes. Son trot est moins allongé que celui du bon cheval ; mais comme il peut marcher à cette allure pendant quinze heures, il s'ensuit que sa marche d'un jour est de 40 à 90 lieues. La colonne a vu courir un de ces animaux qui venait depré de Tombouctou, et qui en peu d'instans a été perdu de vue. Shaw parle de cet animal, à propos de son voyage au mont Sinai. Le général a pu s'en procurer trois, qu'il se propose, dit-on, de présenter au gouverneur."

Province du Canada }
District de Québec. }

EN BANQUEROUTE.

En la cité de Québec, ce 26 juillet 1844.

In Re JAMES INGLES, Banquierotier.

Il est ordonné, sur motion de la part du créancier pétitionnaire, qu'une seconde assemblée générale des créanciers du dit banquierotier, pour prouver les dettes et examiner le dit banquierotier, soit tenue au Palais de Justice de la Cité de Québec, le VINGT-HUITIÈME jour de Septembre prochain, à ONZE heures du matin.

Signé, W. K. McCORD, Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

AYLWIN & ROSS, Pour le créancier pétitionnaire.

On demande des jeunes gens parlant anglais et français, d'une tenue convenable, et pouvant fournir de bons renseignements. Inutile de se présenter sans cette condition. S'adresser à ce bureau.

3 septembre 1844.

Poêles de Québec.

Brevet de perfectionnement.
PAR ENCAN
Seront vendus, aux magasins des soussignés, le MERCREDI, 11 septembre, à DEUX heures précises:
150 POELES brevétés doubles de 3 pieds.
50 do. do. do. deux pieds et demi.
35 do. do. triples, 3 pieds.
25 do. do. do. deux pieds et demi.
50 Chaudières à sucres et Réfrigérants.

Il n'a pas encore été offert de Poêles de cette espèce à la compétition publique; d'une quantité considérable qui en a été vendue l'année dernière, pas un ne s'est fêlé, et par des améliorations dans leur construction la grandeur des fourneaux a été augmenté jusqu'à 35 pouces 1 quart sur 22 pouces et demi.
Conditions très-libérales.

G. & H. GIBSONE,
E. & C.
Québec, 3 septembre 1844.

Société Amicale DE QUEBEC.

AVIS est par le présent donné qu'une assemblée générale de cette société aura lieu LUNDI, le SECOND jour de décembre prochain, à SEPT heures P. M., pour prendre en considération des affaires importantes.

Par ordre,
CHS. ST. MICHEL,
Secrétaire.
Québec, 3 septembre 1844.

MEMOIRES SUR LE CANADA.

ON offre en vente au bureau de ce journal:—

10. RELATION DE LA BATAILLE DE CARILLON, 6d.
20. Le CANADA en 1664, 2d.
30. Discours de M. BERTHELOT sur le vaisseau de JACQUES CARTIER, 3d.

Sous le patronage de la faculté médicale.
MAL ARRÊTÉ!—SANTÉ RÉRABLE!!
J. WINER'S

CHEMICAL RED DROPS And universal family Ointment.

POUR guérir les écoulements ou le MAL DU ROI sous toutes ses formes et à toutes ses phases; les entorses blanches des jointures; les douleurs dans les os, la jointure, la hanche et le genou, etc. etc.; les rhumatismes et la goutte; la maladie des bronches, et les tumeurs dures, les affections de la gorge et du cou; les dartres écaillées, sèches et humides; le scorbut, la démangeaison sous toutes ses formes; l'Erysipèle (n'importe la place où il réside et sa qualité); la bile et toutes les tumeurs dures (dispersant l'inflammation, quand on en fait usage avant que la suppuration ait commencée, et ensuite limitant l'étendue de l'abcès); les dartres, les cancers, les ulcères de toute description, le rhume, les ébouillantes et brûlures. A vendre, Québec, chez

JOHN MUSSON,
Agent.

L'ECHO DES FEUILLETONS.

JOURNAL LITTÉRAIRE rédigé par MM. A. Dumas, E. Sue, Fred. Soulié, De Balzac, Janin etc., reproduisant les principaux feuilletons publiés dans tous les journaux de Paris. Ce joli recueil est orné de douze charmantes gravures, tout ce qu'il est possible de faire de plus fin et de plus gracieux et représentant les principales scènes de feuilletons. Le succès prodigieux qu'a obtenu cette publication dans les Etats-Unis, New-York, Boston, Philadelphie, la Nouvelle-Orléans, etc., etc., a fait espérer qu'elle ne sera pas moins bien accueillie dans le Canada où la littérature française est si justement appréciée. Le goût sévère qui a présidé aux choix des articles permettra aux pères et aux mères de les confier sans crainte à leurs enfants. Cet avantage immense qu'a l'Echo des feuilletons sur certaines publications qui paraissent aujourd'hui, lui a valu le patronage de plusieurs membres du clergé de Paris.

Chaque année se terminant le 15 septembre est aussitôt aussitôt réunie en volume. On peut remarquer que la disposition typographique, sur deux colonnes et la forme des caractères permettent de donner la matière de 15 volumes par an. Les trois premières années forment chacune un magnifique volume orné de douze gravures sur acier. Outre ces avantages, à partir de la quatrième année, chaque feuilleton est orné d'une jolie vignette, aussi pouvons-nous affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il n'est aucune publication aux Etats-Unis qui puissent rivaliser avec la notre, tant par la beauté de l'édition que les gravures, vignettes, lettres ornées, etc.

Conditions de l'abonnement, 3 piastres par an, franc de port. S'adresser à M. DE LIRAC, directeur de l'Echo des Feuilletons, à l'Hotel d'Albion, chez M. TARDY, agent de l'Echo des Feuilletons, et chez les principaux libraires.

Province du Canada, }
District de Québec, }
BANC DE LA REINE.
TERME INFÉRIEUR.
Québec, le 22 août 1844.

JOHN U. AHERN, Ecuyer, de la Cité de Québec, Avocat et Procureur,
Demandeur,

vs.
CHARLES TURGEON, de la Paroisse de Beaumont, Cultivateur, en sa qualité d'Exécuteur testamentaire de feu Jacques Miot Girard, décédé, en son vivant Mesureur de bois,
Défendeur,

et
CHARLES TURGEON, de la Paroisse de Beaumont, Cultivateur,
Tiers-Saisie.

ORDONNÉ sur motion de MAITRE CHABOT, Procureur au dit Défendeur es qualité, que vu qu'il appert par le record en cause que la succession de feu JACQUES MIOT dit GIRARD, représenté par le dit Défendeur es qualité, est insolvable, les créanciers de la dite succession soient notifiés et venus de filer leurs réclamations dûment authentiquées au Greffe de cette Cour, terme inférieur, le ou avant le VINGT-ET-UN octobre prochain, et qu'avis public en soit donné dans la GAZETTE OFFICIELLE de Québec et dans le JOURNAL DE QUEBEC.

(Signé.) BURROUGHS et HUOT,
P. B. R.
Vraie copie,
J. CHABOT,
Procureur du Défendeur es qualité.

VENTE DE

Chevaux.

BEAUCOUP d'inconvénients et de difficultés étant éprouvés depuis plusieurs années à la vente des CHEVAUX et d'autres ANIMAUX dans le DISTRICT DE QUEBEC, par l'absence d'un MARCHÉ où ils pourraient être rassemblés et offerts à une juste compétition, le soussigné, à la sollicitation d'un nombre d'amis se propose de dévouer un jour de chaque semaine à la vente par encan de toute espèce d'animaux.

Les ventes pour cette saison auront lieu dans la COUR étendue qui se trouve derrière la

HALLE DES FRANCS-MAÇONS,
QUÉBEC,
Maintenant occupée par lui comme la
HALLE D'ENCAN DE QUEBEC
Tous les jeudis.

Les personnes désireuses de disposer de Chevaux ou autres animaux, sont priées d'en envoyer la description, au moins deux jours avant chaque vente, pour les avoir sur la place de bonne heure le jour de la vente.
CONDITIONS.—ARGENT COMPTANT à la livraison.
GEO. FUTVOYE,
Encanteur.

VENTE DE VOITURES, CHARRETTES, Etc.

LES mêmes jours le soussigné aura l'honneur d'offrir en vente un assortiment étendu de voitures de toute description.
La vente commencera chaque jour à UNE heure p. m. précise.

GEO. FUTVOYE,
Encanteur.
Québec, Halle d'Encan,
22 juillet 1844.

CHAPEAUX.

Le soussigné vient de recevoir sa collection de CHAPEAUX de toutes sortes qu'il a choisis lui-même à New-York, et il les offre à des prix modérés au la saison déjà si avancée. Il se fera un plaisir de les montrer aux personnes qui voudront bien l'honneur de leurs visites.

F. E. GARANT,
No. 8, Rue St. Jean,
Haute-Ville.
RIEN QU'UN PRIX.
Québec, 27 août 1844.

SOUS LE PATRONAGE DE

L'Association de la Bibliothèque de QUEBEC.

ESSAIS SUR L'ÉTAT DE LA LITTÉRATURE EN FRANCE

Depuis la Révolution de 1789.

CET ouvrage comprendra la lecture donnée par M. CHAUVEAU dans le mois de juin dernier, qui sera considérablement augmentée, et la "lecture" que ce Monsieur se propose de donner dans le mois de Septembre prochain.

Il y sera ajouté une table alphabétique des auteurs nommés dans le cours de l'ouvrage, avec une courte notice biographique et bibliographique sur chacun d'eux, et des extraits contenant l'opinion des critiques les plus éminents tels que LAHARPE, CHENIER, PALISSOT, MAD. DE STAËL, CHATEAUBRIAND, MAD. D'ABRANTES, VILLEMARIN, SAINT-MARC, GIRARDIN, FELLER et ses continuateurs, la Biographie Universelle, CHARLES NODIER, SAINTES-BEUVE, JULES JANIN, CORMENIN, etc. etc.

L'ouvrage formera un beau volume in-8o. ou grand in-12o, d'au moins 300 pages imprimé sur caractères neufs, et sera prêt à être livré vers la fin d'Octobre.
Le prix sera d'UNE PIASTRE pour les souscripteurs.
On s'inscrit chez l'éditeur, M. Aubin, bureau du CASTOR, Rue Couillard, 14, et des listes de souscription sont aussi déposées aux endroits suivants:

Au Salon de Lecture de l'Association de la Bibliothèque de Québec, au bureau du Journal de Québec, à la librairie de M. Fréchet, rue Lamontagne, à celle de Messrs. Cary et Cie, rue Beaulieu, et à la "Librairie Ecclésiastique," rue Ste. Famille.
AGENTS: Montréal, E. R. Fabre, écriv. libraire.
Trois Rivières, D. P. Myrand, écriv. D.-Rég.
Bytown et le Haut-Canada, Ed. Masse, écriv.
Québec, 16 juillet 1844.

Le soussigné, Charron, Peintre, etc. informe ses amis et le public qu'il fabrique à son atelier, No. 14, rue St. Jean, Faubourg St. Jean, toutes sortes de voitures, des plus élégantes et des plus à la mode. Vu l'excellence de ses voitures, et l'extrême modicité de ses prix, il espère mériter une part de leur patronage.
Le soussigné a une remise pour abriter les voitures qui ne sont pas de saison.
IGNACE PAGE,
Faubourg St. Jean, 9 août 1844.

Banqueroutes.

Province du Canada, }
District de Québec, }
EN BANQUEROUTE.
En la cité de Québec, ce 30 août 1844.
In Re JEAN OLIVIER-LECLAIRE,
banqueroutier.

Il est ordonné sur motion du Banqueroutier, qu'une séance publique pour l'allouement d'un certificat de décharge à lui dit Banqueroutier, soit tenue au Palais de Justice, en la Cité de Québec, MARDI, le vingt-quatrième jour de septembre prochain, à ONZE heures A. M., à laquelle séance les créanciers du dit Banqueroutier qui n'ont pas encore prouvé leurs dettes, auront droit de se faire.

(Signé.) W. H. McCORD,
Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Avis.
Le soussigné a été dûment nommé syndic dans la succession en faillite de JOHN McKINNON, marchand, de la cité de Québec.
R. H. GAIRDNER.
Québec, 2 septembre 1844.

Province du Canada, }
District de Québec, }
BANQUEROUTIER.
En la cité de Québec, ce 29 d'août 1844
In Re Pierre Beaulieu, banqueroutier.

ORDONNÉ, sur motion de la part du créancier pétitionnaire, qu'une seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, soit tenue en la Cour de Justice, JEUDI le dix-neuvième jour de septembre prochain, à ONZE heures du matin.

(Signé.) W. POWER,
Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada, }
District de Québec, }
EN BANQUEROUTE.

En la Cité de Québec, ce 25 août 1844.
In Re CHARLES DARVEAU, banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, qu'une assemblée de tous les créanciers en cette banqueroute, à laquelle ceux des créanciers qui n'ont pas encore prouvé leur créance pourront se faire, et à laquelle le dit syndic produira les comptes, reçus et paiements touchant l'état de la dite banqueroute, soit tenue JEUDI le CINQUIÈME jour de septembre prochain, à ONZE heures de la matinée, au Palais de Justice de cette Cité.

(Signé.) J. C. BRUNEAU,
Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Avis.
Le soussigné a été dûment nommé syndic à la succession et effets de MARIE CAROLINE BOUCHER, de la Paroisse de Saint-Thomas, marchande publique, épouse de M. JACQUES-MATHIEU BERNIER du dit lieu, banqueroutière.
E. G. CANNON,
N. P.
Québec, 29 août 1844.

Province du Canada, }
District de Québec, }
EN BANQUEROUTE.
En la Cité de Québec, ce 24 août 1844.
In Re MARIE-CAROLINE BOUCHER,
Banqueroutière.

Il est ordonné, sur motion de la part des créanciers pétitionnaires, qu'une seconde assemblée générale, pour la preuve des dettes et l'examen de la dite Banqueroutière, soit tenue au Palais de Justice, en cette Cité, MARDI, le DIX-SEPTIÈME jour de Septembre prochain, à ONZE heures du matin.

(Signé.) J. C. BRUNEAU,
Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada, }
District de Québec, }
EN BANQUEROUTE.
En la cité de Québec, ce 20 août 1844.
In Re NARCISSE LARUE, banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du failli, que le DIX-SEPT de septembre prochain, il y ait une seconde assemblée générale des créanciers du dit Narcisse Larue aux fins d'examiner le dit Narcisse Larue et que les créanciers d'icelui puissent filer leurs réclamations.

(Signé.) W. K. McCORD,
Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada, }
District de Québec, }
EN BANQUEROUTE.
En la cité de Québec, ce 22e d'août 1844.
In Re THOMAS CASSIN, banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion du syndic, qu'une assemblée des créanciers du dit banqueroutier à laquelle ceux des créanciers qui n'ont pas encore prouvé leur créance pourront se faire, et à laquelle le dit syndic produira les comptes, reçus et autres pièces touchant l'état de la dite banqueroute, soit tenue VENDREDI le VINGTIÈME jour de septembre prochain, à ONZE heures de la matinée, au Palais de Justice de cette Cité.

(Signé.) W. POWER,
Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada, }
District de Québec, }
BANQUEROUTIER.
CHARLES CAZEAU, senior, de la cité de Québec, dans les comté et district de Québec, maître-ménisier et maître-charpentier, — commission émanée par WILLIAM POWER, Ecuyer, un des Juges de Circuit dans et pour le dit district de Québec, et aussi un des commissaires de Banqueroutes pour le dit district, en date du dix-neuvième jour d'août 1844.

Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice, dans la cité de Québec, SAMEDI le QUATORZIÈME jour de septembre prochain, à ONZE heures de la matinée.
W. S. SEWELL,
Schérif.
Bureau du Schérif,
Québec, 19 août, 1844.

ON a besoin d'un jeune homme qui entende les deux langues pour servir comme commis dans un magasin. S'adresser à ce bureau.
Québec, 27 août 1844.

A VENDRE

UN emplacement situé au faubourg St. Roch, sur Notre-Dame des Anges, avec maison et dépendances en bon ordre, appartenant à M. PIERRE DOSTIE.
Pour les conditions s'adresser au soussigné,
JOS. LAURIN, Notaire.
Québec, 20 août, 1844.

A Vendre, Possession donnée au 1er mai prochain.

Le soussigné ayant été dûment nommé Exécuteur Testamentaire dans la succession de feu LOUIS DASTOU, en son vivant marchand du village St. Thomas, district de Québec, informe le public qu'il vendra, afin de rendre compte aux intéressés, l'emplacement situé dans le village de St. Thomas, appartenant à la dite succession, contenant environ 60 pieds de front sur environ 80 pieds de profondeur, avec maison, hangars, granges, écuries, foinil, etc. etc. dessus construits.
Pour plus amples informations s'adresser à
THOMAS GOUDREAU,
Exécuteur-Testamentaire,
au village St. Thomas.
Saint-Thomas, 12 août 1844.

A Louer D'ici au premier Mai prochain.

L'EMPLACEMENT ci-dessus désigné avec maison et dépendances. S'adresse à l'exécuteur testamentaire, soussigné.
THOMAS GOUDREAU,
à Saint-Thomas.
St. Thomas, 12 août 1844.

A VENDRE.

1. UN emplacement situé en la Haute-Ville de Québec, faisant l'encoignure des rues Ste. Famille et St. Georges, de vingt pieds sur la rue Ste. Famille, et cinquante pieds sur la rue St. Georges, avec une maison à deux étages en pierre et hangar maintenant occupés par M. John Ross, Epicier.
2. Un emplacement situé rue St. Charles, quartier du Palais, de 19 pieds de front sur 42 pieds de profondeur, borné au sud-ouest à Olivier Larue et au nord-est à Charles Olivier Gréner, avec une maison à 2 étages en pierre et un hangar dessus construits.
3. Un emplacement situé au faubourg de St. Roch de Québec, rue du Prince Edouard, faisant l'encoignure des rues du Prince Edouard et Caron, de 76 pieds sur la rue Prince Edouard sur 86 sur la rue Caron, avec une maison à un étage en bois.
S'adresser au soussigné,
J. CHABOT,
Avocat.
Québec, 6 août, 1844.

TABAC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et les informe qu'il a à vendre un grand quantité de TABAC EN POUDRE, de la meilleure qualité, manufacturé en sa demeure, à Saint-Roch, Rue des Fossés, No. 27, près de la rue du Pont. Il a aussi à vendre une grande quantité de CIGARES de l'ISLE de CUBA et de la HAVANE, etc.
PIERRE DROUIN, père.
Québec, 30 juillet 1844.

DENTISTE.

Le DOCTEUR WATT offre ses remerciements aux habitants de Québec et de ses environs, pour le patronage inattendu dont ils ont bien voulu l'honorer depuis qu'il est venu comme étranger dans cette ville, et espère par une attention stricte à procurer le bien-être et le confort à ses patients, mériter encore une part de la faveur publique. Il continue d'intercaler des Dents naturelles ou d'émail incorruptible. D'après des principes approuvés par les premiers Dentistes, Anglais et Américains, et promet que tous ceux qui se feront opérer à ses Chambres, no. 30, rue St. Louis, vis-à-vis l'Hotel-de-ville eront satisfaits.
Québec, 30 mai, 1844.

COMMISSION OFFICE.

18, CORNHILL, LONDON.
OPPOSITE THE ROYAL EXCHANGE.
—ooo—
Aux marchands, chambres de nouvelles commerciales, librairies publiques, sociétés agricoles, officiers de l'armée, imprimeurs et journalistes, demeurant en Canada, en général.

P. L. SIMMONDS, agent général et marchand à commission, prend la liberté d'offrir ses services à ses amis et au peuple de la colonie en général, et les informe qu'il est prêt maintenant à recevoir des demandes pour objets de tout genre et de toute quantité, aux prix les plus bas des marchés du jour, et à se charger de transactions aux conditions les plus libérales, pourvu qu'il soit fourni de traites d'une date plus ou moins reculée, et qu'il puisse référer pour le paiement à quelque maison de Londres ou de Liverpool.

P. Simmonds recevra des consignations de toutes sortes de marchandises à vendre à commission, et à la réception des connaissances, il acceptera les traites de trois mois pour les deux tiers du montant. Toutes consignations confiées à ses soins seront disposées avec la plus grande activité possible; et les ventes faites avec la plus grande attention pour l'intérêt des concernés.

Il se flatte que l'expérience acquise des affaires générales dans une série d'années aux Indes Occidentales, et subseqüemment dans l'Amérique du Nord et dans toutes les colonies britanniques, avec celle de plusieurs années comme agent des colonies à Londres, jointe à la vigilance, aux soins et au jugement, le met en moyen de satisfaire ceux qui voudront le favoriser de leurs commandes.

N. B. Les parents qui font passer leurs enfants en Angleterre pour leur éducation peuvent s'adresser avec confiance à M. Simmonds qui se charge de les placer dans les premières maisons de respectabilité où la plus grande attention sera portée à leur morale, leur avancement, et leur éducation.
Toutes lettres doivent être affranchies.
Pour plus de renseignements on pourra s'adresser à Québec, chez W. Kimble, Ecuyer; MM. Thos. Cary & Co; à Toronto, chez M. H. Scobie, de qui M. S. est personnellement connu; à Montréal, chez M.-W. Fleet, de qui il est aussi personnellement connu et chez M. R. D. McDonald; à Kingston, chez M. S. Rostland.
Québec, 6 juin 1844.